



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

EIGHTEENTH YEAR

1045 *th* MEETING: 26 JULY 1963

ème SÉANCE: 26 JUILLET 1963

DIX-HUITIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1045).....	1
Adoption of the agenda.....	1
Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5347).....	} 1
Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348).....	} 1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1045).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1

(Continued overleaf — suite au verso)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5347)

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348)

1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ONE THOUSAND AND FORTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Friday, 26 July 1963, at 3 p.m.

MILLE QUARANTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 26 juillet 1963, à 15 heures.

President: Mr. A. BENHIMA (Morocco).

Present: The representatives of the following States: Brazil, China, France, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

Provisional agenda (S/Agenda/1045)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5347).
3. Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5347)

Président: M. A. BENHIMA (Maroc).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1045)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5347).
3. Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5347)

Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348)

1. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with the decision previously taken by the Council, I shall successively invite the representatives of Tunisia, Liberia, Portugal, Sierra Leone and Madagascar to participate in the consideration of this question and take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Mongi Slim (Tunisia), Mr. Rudolph Grimes (Liberia), Mr. Alberto Franco Nogueira (Portugal), Mr. John Karefa-Smart (Sierra Leone), and Mr. Louis Rakotomalala (Madagascar) took places at the Security Council table.

2. Mr. LIU Chieh (China): The Council is being called upon to take appropriate action to secure compliance by Portugal with the relevant resolutions of the General Assembly and the Security Council. Never before has the Council witnessed the presence of so many distinguished foreign Ministers around the table. The voice of Africa as unanimously expressed by thirty-two Member States cannot go unheeded in these chambers.

3. Before addressing myself to the question of measures that may be taken by the Security Council, let me state briefly my delegation's position on colonialism in general and Portuguese colonial policies in particular.

4. We of China were the first among the peoples of Asia to denounce and to fight colonialism. Our unalterable opposition to colonialism is based on our experience with foreign exploitation in our country and our conviction that the principle of self-determination of peoples must prevail all over the world. My delegation has therefore consistently supported the aspiration of non-self-governing peoples for independence and freedom. We are opposed not only to colonialism in the usual sense, but to foreign domination of every form and description, including domination under the guise of so-called "liberation".

5. It is a truism to say that nationalism is the most elemental force of our time and that the passions unleashed by this force can neither be contained nor stamped out by repressive action. Recent history abounds in examples of the futile efforts of colonial Powers to reassert their control over peoples who are determined to be free. Much of the European retreat from colonialism springs from the realization that it is in the interests of the colonial Powers themselves to come to terms with Asian and African nationalism. Failure to do so inevitably leads to protracted violence. This may delay but cannot prevent the eventual triumph of the forces of freedom.

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348)

1. Le PRESIDENT: Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, je vais inviter les représentants de la Tunisie, du Libéria, du Portugal, du Sierra Leone et de Madagascar à participer à l'examen de la question et à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mongi Slim (Tunisie), M. Rudolph Grimes (Libéria), M. Alberto Franco Nogueira (Portugal), M. John Karefa-Smart (Sierra Leone) et M. Louis Rakotomalala (Madagascar) prennent place à la table du Conseil.

2. M. LIU Chieh (Chine) [traduit de l'anglais]: Le Conseil est appelé à prendre les mesures propres à obtenir du Portugal le respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Jamais auparavant le Conseil ne s'est trouvé en présence d'un aussi grand nombre d'éminents ministres des affaires étrangères autour de cette table. La voix de l'Afrique, telle que l'ont unanimement exprimée 32 Etats Membres, ne peut pas manquer d'être entendue dans cette enceinte.

3. Avant de passer à la question des mesures que pourra prendre le Conseil de sécurité, je voudrais exposer en quelques mots la position de ma délégation à l'égard du colonialisme en général et de la politique coloniale du Portugal en particulier.

4. Nous avons été, nous Chinois, les premiers parmi les peuples d'Asie à dénoncer et à combattre le colonialisme. Notre opposition inébranlable au colonialisme repose sur l'expérience que nous avons eue de l'exploitation étrangère dans notre pays et sur notre conviction que le principe de la libre détermination des peuples doit l'emporter dans le monde entier. C'est pourquoi ma délégation n'a cessé d'appuyer les aspirations des peuples non autonomes à l'indépendance et à la liberté. Nous nous opposons non seulement au colonialisme au sens habituel, mais aussi à la domination étrangère sous toutes ses formes et sous tous ses aspects, y compris la domination déguisée sous le couvert d'une prétendue "libération".

5. C'est une vérité indiscutable que le nationalisme est la force la plus élémentaire de notre temps et que l'on ne peut ni contenir ni étouffer les passions qu'elle déchaîne par des mesures de répression. L'histoire contemporaine abonde en exemples de vains efforts déployés par les puissances coloniales pour réaffirmer leur domination sur des peuples résolus à être libres. Si l'Europe a abandonné le colonialisme, c'est, en grande partie, parce qu'elle a reconnu qu'il est de l'intérêt des puissances coloniales elles-mêmes de composer avec le nationalisme asiatique et africain. Faute de quoi, on aboutit inévitablement à des actes de violence prolongés. Ces

6. Nationalism in Africa has in recent years been forging ahead with gathering momentum. Since 1956, more than 100 million African people have achieved independent statehood and, fortunately, in the majority of cases political freedom has been won in an orderly and peaceful fashion. In 1945 there were only four independent States in Africa. Now we have in our midst thirty-two African Member States under indigenous rule. The world has come a long way from the time when the affairs of Africa were managed from the chancelleries of Europe. That time is happily never to return.

7. The vistas of the new era of world politics have been opening up so swiftly that there are still Governments which have not yet been able to adjust their policies to the new conditions. It is here, I believe, that the United Nations has a vital and constructive role to play. It is the duty and responsibility of the United Nations to see to it that the dissolution of empires is not accompanied, as it has so often been accompanied in the past, by armed conflicts with all their tragic consequences. It is in this light that I wish to say a few words in regard to Portuguese policies in Africa.

8. In this connexion, let me say at once that my Government has long enjoyed friendly relations with Portugal. If in the course of my remarks I should be in disagreement with the Foreign Minister of Portugal, it is because friendship imposes the duty of candour and sincerity.

9. I shall not dwell on the conditions prevailing in the Portuguese territories in Africa. Much has been said about them already in this Council. My delegation, however, does not share the view that the Portuguese record has been one of unrelieved oppression and repression. The Foreign Minister of Portugal outlined at some length the various measures of reform that have been introduced in recent years in fostering racial democracy. [1042nd meeting.] I, for one, cannot find fault with the effort of creating an integrated multiracial society. I even agree with the Foreign Minister of Portugal that such a society is in accord with the highest ideals of mankind. At the same time, however, I am constrained to point out that such a society cannot be created by fiat without the free consent of those who are to be integrated. In so far as we are able to ascertain, the policy of assimilation has not been a resounding success.

10. But all this is beside the point. The question is not whether Portuguese rule has been good or bad; it is whether Portugal has done enough to accelerate the pace of political progress in such a manner as to enable the peoples under its administration to move toward self-determination.

11. For some years the General Assembly and other organs of the United Nations have adopted resolutions urging the Portuguese Government to take immediate steps to enable the African peoples in the territories under its administration to determine their own

actes peuvent retarder mais non empêcher la victoire finale des forces de liberté.

6. Au cours de ces dernières années, le nationalisme africain a progressé avec une vigueur croissante. Depuis 1956, plus de 100 millions d'Africains ont accédé à l'indépendance et, fort heureusement, dans la plupart des cas, la liberté politique a été acquise dans l'ordre et par des moyens pacifiques. En 1945, il n'existait que quatre États indépendants en Afrique. Nous comptons maintenant parmi nous 32 États Membres africains gouvernés par les autochtones. Nous sommes loin de l'époque où les affaires africaines étaient gérées par les chancelleries européennes. Cette époque, heureusement, a disparu à tout jamais.

7. Les perspectives de cette ère nouvelle en politique mondiale se sont ouvertes si rapidement que certains gouvernements n'ont pas encore pu adapter leur politique à la situation nouvelle. C'est sur ce plan, je pense, que doit intervenir le rôle décisif et constructif de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU a le devoir et la responsabilité de veiller à ce que la désintégration des empires ne s'accompagne pas, comme cela a été si souvent le cas dans le passé, de conflits armés et des nombreuses tragédies qu'ils entraînent. C'est dans cet esprit que je voudrais dire quelques mots de la politique du Portugal en Afrique.

8. Permettez-moi de déclarer tout d'abord à ce propos que mon gouvernement entretient depuis longtemps des relations amicales avec le Portugal. Si, au cours de mes observations, il m'arrive d'être en désaccord avec le Ministre des affaires étrangères du Portugal, c'est parce que l'amitié m'oblige à user de franchise et de sincérité.

9. Je ne m'attarderai pas sur la situation qui règne dans les territoires portugais d'Afrique. On en a déjà beaucoup parlé à ce conseil. Cependant, ma délégation ne partage pas le point de vue selon lequel le bilan des activités du Portugal se caractérise par une oppression et une répression implacables. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal a exposé [1042ème séance] assez longuement les diverses mesures de réforme qui ont été appliquées ces dernières années, en vue de favoriser la démocratie raciale. Je n'ai, pour ma part, rien à reprocher aux efforts qui visent à créer une société multiraciale unifiée. Je pense même, comme le Ministre des affaires étrangères du Portugal, qu'une société de ce genre répond aux idéaux les plus élevés de l'humanité. Cependant, je suis obligé de faire remarquer en même temps qu'une telle société ne saurait être créée par une simple décision sans le libre consentement de ceux qui doivent être unifiés. Pour autant que l'on puisse en juger, la politique d'assimilation n'a pas été un succès retentissant.

10. Mais tout cela est hors de propos. La question n'est pas de savoir si la domination portugaise a été bonne ou mauvaise, mais bien de savoir si le Portugal a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accélérer le rythme du progrès politique de façon à permettre aux peuples relevant de son administration de s'acheminer vers la libre détermination.

11. Depuis quelques années, l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ont adopté des résolutions invitant le Gouvernement portugais à prendre des mesures immédiates pour permettre aux populations africaines se trouvant

political future. Against this, the Portuguese Government has maintained that under the Portuguese Constitution, Angola, Mozambique, Portuguese Guinea and other territories are "overseas provinces" and thus as integral parts of Portugal, fall outside the competence of the United Nations.

12. Whatever the juridical validity of this argument, the fact remains that not all indigenous inhabitants of the Portuguese territories regard themselves as Portuguese. We cannot, therefore, escape the conclusion that, for all practical purposes, these are Non-Self-Governing Territories within the meaning of Chapter XI of the Charter which imposes certain obligations on the Administering Authorities. The most important of these obligations is, to quote Article 73, paragraph b of the Charter: "to develop self-government, to take due account of the political aspirations of the peoples, and to assist them in the progressive development of their free political institutions...". How far has Portugal fulfilled these obligations? This is the question at issue.

13. The independent African States now demand that Portugal grant immediate independence to the territories under its administration. In their view, Portugal's refusal to heed the voice of the world community as expressed in United Nations resolutions and Portugal's continued control of its territories in Africa constitute a threat to international peace and security. I shall not at this juncture go into a discussion as to whether a threat to international peace does or does not already exist. I content myself with the simple observation that the situation is potentially explosive. The independent African States have made it unmistakably clear that they stand ready to lend every support to the people in these territories to shake off Portuguese rule. If the United Nations cannot exert its influence toward resolving the issue of the Portuguese territories within the terms of the Charter, it is difficult to say what tragic fate may yet await Africa.

14. My delegation however refuses to believe that matters have come to such straits that there is no way out. The Charter enjoins the preservation of peace and provides the most extensive machinery for this purpose. It would be most unfortunate for the inhabitants of the Portuguese territories, for Portugal itself, for all Africa, and indeed for the whole world if the avenues of peace are not fully explored.

15. In this connexion, it may be noted that Portugal has offered to invite two high-ranking representatives of the United Nations, appointed by the President of the General Assembly, to visit the Portuguese territories to investigate on the spot the prevailing economic, social and political conditions. This offer was reiterated by the permanent representative of Portugal in his letter of reply dated 31 March 1963^{1/} to the

dans les territoires relevant de son administration de décider de leur propre avenir politique. En revanche, le Gouvernement portugais a continué d'affirmer qu'aux termes de la Constitution portugaise l'Angola, le Mozambique, la Guinée portugaise et d'autres territoires sont des "provinces d'outre-mer" et que, faisant partie intégrante du Portugal, elles ne relèvent pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies.

12. Quelle que soit la valeur juridique de cet argument, il n'en demeure pas moins que tous les habitants autochtones des territoires portugais ne se considèrent pas comme des Portugais. Par conséquent, nous ne pouvons manquer de conclure qu'en pratique nous sommes en présence de territoires non autonomes au sens où l'entend le Chapitre XI de la Charte, qui impose certaines obligations aux autorités administrantes. La plus importante de ces obligations à l'égard des populations en question est, et je cite l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, "de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques..." Dans quelle mesure le Portugal s'est-il acquitté de ces obligations? Telle est la question qui se pose.

13. Les Etats indépendants d'Afrique exigent maintenant que le Portugal accorde immédiatement l'indépendance aux territoires relevant de son administration. Ils estiment que le refus du Portugal d'entendre la voix de la communauté mondiale, telle qu'elle s'exprime dans les résolutions de l'ONU, et le maintien, par le Portugal, de sa domination sur ses territoires d'Afrique constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je ne m'engagerai pas en ce moment dans une discussion sur la question de savoir s'il existe ou s'il n'existe pas déjà une menace pour la paix internationale. Je me bornerai à observer simplement que la situation présente des risques d'explosion. Les Etats indépendants d'Afrique ont indiqué sans erreur possible qu'ils sont disposés à accorder un soutien total aux populations de ces territoires qui cherchent à se libérer de la domination portugaise. Si l'Organisation des Nations Unies ne parvient pas à user de son influence pour aider à résoudre la question des territoires portugais dans le cadre de la Charte, il est difficile de dire quel serait le sort tragique qui pourrait attendre l'Afrique.

14. Ma délégation se refuse néanmoins à croire que les choses en sont arrivées à un point excluant toute solution. La Charte prescrit le maintien de la paix et prévoit à cette fin le dispositif le plus complet. Il serait infiniment regrettable pour les habitants des territoires portugais, pour le Portugal lui-même, pour toute l'Afrique, et en vérité pour le monde entier, de ne pas rechercher toutes les possibilités de règlement pacifique.

15. On peut noter à ce propos que le Portugal a offert d'inviter deux hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, désignés par le Président de l'Assemblée générale, à se rendre dans les territoires portugais pour enquêter sur place sur la situation économique, sociale et politique. Cette offre a été répétée par le représentant permanent du Portugal dans sa réponse du 31 mars 1963^{1/} au

^{1/} Document A/AC.109/36 (mimeographed).

^{1/} Document A/AC.109/36 (miméographié).

Chairman of the Committee of Twenty-four^{2/} and again by the Prime Minister of Portugal in his letter dated 5 July 1963 to the Emperor of Ethiopia. I have no reason to doubt that the offer was made in good faith. It seems to my delegation that recommendations made on the basis of investigation on the spot by United Nations representatives would greatly enhance the chances of a just and durable settlement. In the past few years, United Nations "presences" have been established in various areas of the world with notable results. The acceptance by Portugal of United Nations competence in regard to these territories would go a long way towards alleviating the situation in Africa.

16. As a Member of the United Nations, Portugal has committed itself to upholding the Charter. The provisions in regard to self-determination of peoples are therefore binding on Portugal. A re-affirmation by Portugal of the principle of self-determination in its application to the African territories would, I believe, greatly lessen the tension which now unhappily exists between Portugal and the independent African States. The declared policy of Portugal in regard to the territories has been the creation of "an integrated multiracial society". This, as I have indicated, is a laudable concept. But, as I have also indicated, even the creation of such a society requires the free consent of the inhabitants of the territories. If they choose to be integrated with Portugal, it is their right to do so. Nor can they be denied the right of choice if they wish to lead an existence independent of Portugal. It is the people themselves that must determine their own destiny. It is not for the Portuguese Government, nor indeed any other government, to make the decision for them, no matter how noble the motivations or how laudable the arguments.

17. Whatever action the Council may take should hold the interests of the inhabitants as the primary consideration and should follow the paths of peaceful change. It is the hope of my delegation that Portugal will no longer hesitate to accept the realities of a changed and still changing Africa. This, I believe, is in accord with the highest self-interest of Portugal. The country which ushered in the age of discovery and enjoyed an enviable record of exploration and pioneering cannot, I am sure, allow itself to be left behind in the march of history.

18. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The position of the French delegation on the important question put before the Security Council by thirty-two African States in their letter of 11 July [S/5347] is clear and should not give rise to any ambiguity. No Power has more respect than France for the right to self-determination. We have given proof that we were determined to apply this principle in the territories for which we were responsible.

19. After setting up régimes with internal autonomy wherever possible, the French Government, when the

Président du Comité des Vingt-Quatre^{2/} et également par le Premier Ministre du Portugal dans une lettre adressée le 5 juillet 1963 à l'Empereur d'Ethiopie. Je n'ai aucune raison de douter de la bonne foi de cette invitation. Ma délégation estime que des recommandations fondées sur une enquête effectuée sur place par des représentants de l'Organisation des Nations Unies augmenteraient fortement les chances d'un règlement juste et durable. Ces dernières années, des "présences" des Nations Unies ont été établies dans diverses régions du monde et ont donné des succès remarquables. La reconnaissance par le Portugal de la compétence de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de ces territoires contribuerait pour beaucoup à améliorer la situation en Afrique.

16. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Portugal s'est engagé à observer les dispositions de la Charte. Les stipulations qui concernent la libre détermination des peuples ont donc un caractère d'obligation pour ce pays. La réaffirmation, par le Portugal, du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans son application aux territoires africains aurait pour effet, me semble-t-il, d'atténuer considérablement la tension qui, malheureusement, existe actuellement entre le Portugal et les Etats indépendants d'Afrique. La politique officielle du Portugal à l'égard des territoires est de créer une "société multiraciale unifiée". Cela, comme je l'ai indiqué, est une conception louable. Mais, comme je l'ai également indiqué, la simple création d'une société de ce genre exige le libre consentement des habitants des territoires. S'ils décident d'être intégrés au Portugal, ils ont le droit de le faire. On ne saurait non plus leur dénier le droit de choisir s'ils souhaitent mener une existence indépendante du Portugal. Ce sont les habitants eux-mêmes qui doivent décider de leur propre destin. Il n'appartient pas au Gouvernement portugais ni, en fait, à aucun autre gouvernement de prendre cette décision à leur place, si nobles que puissent être les mobiles qui les inspirent ou si louables que puissent être les arguments employés.

17. Quelles que soient les mesures que puisse adopter le Conseil, il lui faudra tenir compte en premier lieu de l'intérêt des habitants et s'engager dans la voie d'une évolution pacifique. Ma délégation exprime l'espoir que le Portugal n'hésitera pas plus longtemps à accepter les réalités d'une Afrique qui a évolué et qui évolue encore. Cela, me semble-t-il, est conforme aux intérêts vitaux du Portugal. Le pays qui a ouvert l'époque de la découverte et qui a fait, dans le passé, une œuvre admirable d'explorateur et de pionnier ne saurait se permettre, j'en suis sûr, de se laisser devancer par la marche des événements.

18. M. SEYDOUX (France): La position de la délégation française sur l'importante question dont 32 Etats africains ont saisi le Conseil de sécurité par leur lettre du 11 juillet [S/5347] est claire et ne doit prêter à aucune équivoque. Aucune puissance ne respecte plus que la France le droit à l'autodétermination. Nous avons administré la preuve que nous étions résolus à mettre en œuvre ce principe dans les territoires dont nous avons la charge.

19. Après avoir établi partout où c'était possible des régimes d'autonomie interne, le Gouvernement

^{2/} Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples.

^{2/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

time came, called on the African peoples to determine their own destinies. It did more than that. Once the African peoples had attained independence, it did its utmost to help them in their development by establishing close links of co-operation with them.

20. No one will deny that French policy has played a decisive role in the development of the African continent, not through promises or proclamations but by example. It has shown that friendship and peace are compatible with rapid and radical changes. It has proved that co-operation can be entered into without interfering in any way with the complete freedom of action of the parties concerned.

21. That being so, we should be happy if the right to self-determination were applied universally in all cases where it should be freely exercised, and not only in connexion with the question now under consideration by the Security Council. A distinction should, however, be drawn between what is desirable and what the Council can legitimately decide or even recommend.

22. The Charter does not authorize the United Nations to take the place of the Power administering dependent territories in bringing about the development of those territories. That would constitute interference in affairs within the domestic jurisdiction of the State concerned. But this principle has a natural corollary. If Portugal decided that it should consent to exchanges of views or to establishing contacts, which it seems some delegations have thought of recommending we would be pleased for such a conciliation procedure to be adopted. We should be the first to welcome such a development.

23. We have taken note of the invitation from Mr. Franco Nogueira to the Ministers for Foreign Affairs of Liberia, Madagascar, Sierra Leone and Tunisia to visit Angola and Mozambique at a time convenient to them. I also noted that the Minister for Foreign Affairs of Liberia, speaking on behalf of his colleagues at the last meeting, did not a priori reject this offer. Perhaps we may see in this the advent of a more favourable climate for the first moves towards conciliation, and to the beginning of a development whose chances it would be unwise to neglect.

24. I would add that we do not consider that the question under debate comes under Chapter VII of the Charter. Reference has been made to sanctions, expulsion or suspension, or a total embargo on arms. The French delegation could not support a resolution which contained provisions of that kind. In our view, it is for each State to take effective measures to ensure that arms and military equipment supplied to Portugal are not used for repressive activities contrary to the United Nations Charter.

25. I should like to say once again that in the territories for which it was responsible France has followed a policy which can be judged by its results: eighteen African States which have become independent and have been admitted to membership of the United Nations. My country, therefore, can only hope that the question under consideration here will develop in the direction which it chose itself. It understands

français, en effet, a appelé, le moment venu, les peuples africains à se prononcer eux-mêmes sur leur destin. Il a fait plus: une fois ceux-ci en possession de leur indépendance, il s'est employé, dans la mesure de ses moyens, à aider à leur développement en organisant avec eux une étroite coopération.

20. En fait, la politique française, nul ne le contestera, a joué un rôle décisif dans l'évolution du continent africain en offrant non pas des promesses ou des déclarations, mais un exemple. Elle a témoigné que l'amitié et la paix étaient compatibles avec des mutations rapides et radicales. Elle a fait la preuve que la coopération pouvait s'instaurer sans nulle entrave à la liberté d'action complète des parties intéressées.

21. Cela étant, nous serions donc satisfaits que le droit à l'autodétermination fasse l'objet d'une application universelle dans tous les cas où il doit librement s'exercer et non seulement à propos de la question qui est présentement soumise au Conseil de sécurité. Cependant, il y a lieu de distinguer entre ce qui est souhaitable et ce que le Conseil est en droit de décider ou même de recommander.

22. La Charte des Nations Unies ne donne pas autorité à l'Organisation de se substituer à la puissance qui administre des territoires dépendants dans la conduite de l'évolution de ces derniers. Il y aurait là ingérence dans les affaires relevant de la compétence nationale de l'Etat en cause. Mais ce principe a un corollaire naturel. Si le Portugal estimait devoir se prêter à des échanges de vues ou à des contacts que certaines délégations ont, semble-t-il, l'idée de conseiller, nous trouverions satisfaisant que cette procédure de conciliation soit entreprise. Ce serait là un développement dont nous serions les premiers à nous féliciter.

23. Nous avons pris acte de l'invitation adressée par M. Franco Nogueira aux Ministres des affaires étrangères du Libéria, de Madagascar, du Sierra Leone et de la Tunisie de se rendre en Angola et au Mozambique au moment qui leur conviendrait. J'ai noté que le Ministre des affaires étrangères du Libéria, parlant au nom de ses collègues au cours de la dernière séance, n'avait pas rejeté à priori cette offre. Peut-être est-il permis d'y voir l'amorce de conditions favorables à un premier rapprochement, le début d'une évolution dont il serait imprudent de négliger les chances.

24. Cela dit, nous ne croyons pas que la question qui a été mise en discussion tombe sous le coup du Chapitre VII de la Charte. On a parlé de sanctions, d'exclusion ou de suspension, d'embargo total sur les armes. La délégation française ne pourrait donner son appui à une résolution qui inclurait des dispositions de cette nature. A son avis, c'est à chaque Etat qu'il appartient de prendre des mesures efficaces pour éviter que les armes ou les équipements militaires fournis au Portugal ne soient utilisés à des actions répressives contraires à la Charte des Nations Unies.

25. Encore une fois, la France a suivi, dans les territoires dont elle avait la charge, une politique qui se juge aux résultats: 18 Etats africains devenus indépendants et admis à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays ne peut donc que souhaiter l'évolution de la question examinée ici dans le sens qu'il a lui-même choisi. Il comprend les légitimes aspirations des Africains et il est loin d'être insen-

the legitimate aspirations of the Africans and it is far from indifferent to their anxiety and impatience. It considers, however, that the remedy to the present difficulties should be sought in discussions conducted freely by the parties concerned. France hopes that both sides will realize, with the necessary good will and realism, that that is the way to a goal which it has very much at heart, the free development of the African continent as a whole, in harmony and, we ardently hope, in friendship.

26. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): The purpose of my intervention at this stage will be to explain the positive principles which, we believe, should guide us in our approach to this question. It is in keeping with that spirit that I shall not take up in any detail the allegations which one or two speakers before me have made about my country and its allies in NATO. I mention them now merely to state that such allegations are wholly without foundation.

27. I should like now to place on record the views of my delegation with regard to the appropriateness of the Security Council in engaging in a debate on this question. I should have done so at the outset when we adopted the agenda, but my delegation thought it only right to hear first the views of the Ministers of Foreign Affairs who have addressed us.

28. There have been references in the course of our discussion on this question to Article 2, paragraph 7 of the Charter, and I should therefore like to make it clear that the fact that my delegation raised no objection on this score to the adoption of our agenda must not be seen as affecting in any way the legal position which we continue to hold with regard to Article 2 (7). This position is now well known and, instead of repeating it, I merely refer for the record to the statement which I made in this Council on 10 March 1961 [944th meeting] when the subject under discussion was one of the Portuguese territories in Africa. But, clearly, there are other circumstances which at present place this issue beyond the ambit of Article 2, paragraph 7.

29. It has been claimed in the letter [S/5347] addressed to you, Sir, by the thirty-two representatives of the African countries that the situation constitutes a definite breach of peace and security in the African continent, as well as a threat to international peace and security. My delegation fully accepts that there are international aspects to this question which warrant discussion and action by the Security Council. In speaking of this, I have in mind not so much the serious view which almost the whole international community takes of the conduct of Portuguese colonial policy. That alone, in the view of my delegation, would not justify this debate. But Portugal's disregard of the aspirations of the peoples of its territories in Africa towards self-government and eventual independence has given birth to nationalist movements which now receive encouragement and help from outside these territories. Thus, in and around more than one of the Portuguese territories, there is at this moment a situation capable of leading to international friction and the continuance of which is likely to endanger the maintenance of peace and security.

sible à leur inquiétude, à leur impatience. Cependant, il estime que le remède aux difficultés présentes doit être recherché dans des discussions librement conduites par les parties intéressées. La France espère que, des deux côtés, on se rendra compte avec la bonne volonté et le réalisme nécessaires que c'est là le chemin à suivre vers un objectif qui lui tient profondément à cœur et qui n'est autre que le libre développement de l'ensemble du continent africain, dans la concorde et, nous le souhaitons ardemment, dans l'amitié.

26. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: A ce stade, l'objet de mon intervention sera d'expliquer nos principes positifs qui, selon nous, devraient nous inspirer dans l'examen de cette question. Dans cet esprit, je m'abstiendrai de revenir en détail sur les observations faites par un ou deux orateurs précédents sur mon pays et ses alliés de l'OTAN. Je dirai simplement pour l'instant que ces allégations sont totalement dénuées de fondement.

27. Je voudrais maintenant indiquer les vues de ma délégation quant à l'opportunité, pour le Conseil de sécurité, de procéder à un débat sur cette question. J'aurais pu le faire au début de cette série de séances, lors de l'adoption de l'ordre du jour, mais ma délégation a jugé qu'il convenait d'entendre auparavant le point de vue des ministres des affaires étrangères qui se sont exprimés devant le Conseil.

28. Au cours du débat sur cette question, on a mentionné le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. A ce propos, je tiens à préciser que le fait que ma délégation n'a élevé aucune objection, au titre de ce paragraphe, à l'adoption de l'ordre du jour ne modifie en rien la position juridique qui continue d'être la nôtre à l'égard du paragraphe 7 de l'Article 2. Cette position est maintenant bien connue et, au lieu de la réaffirmer, je me réfère simplement au procès-verbal de la déclaration que j'ai prononcée au sein de ce conseil, le 10 mars 1961 [944ème séance], lorsque la discussion portait sur l'un des territoires portugais en Afrique. Mais, de toute évidence, les circonstances actuelles font que cette question dépasse la portée du paragraphe 7 de l'Article 2.

29. Dans la lettre qui a été adressée au Président du Conseil de sécurité par les 32 représentants des pays africains [S/5347], il est dit que la situation constitue une atteinte réelle à la paix et à la sécurité du continent africain et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ma délégation reconnaît que certains aspects internationaux de cette question justifient son examen par le Conseil de sécurité et l'adoption de mesures appropriées. En disant cela, je n'ai pas seulement à l'esprit le jugement sévère que la presque totalité de la communauté internationale porte sur la façon dont le Portugal conduit sa politique coloniale; cela seul, de l'avis de ma délégation, ne justifierait pas une discussion. Mais le Portugal, en méprisant les aspirations des peuples de ses territoires d'Afrique à l'autonomie et à l'indépendance finale, a donné naissance à des mouvements nationalistes qui reçoivent maintenant un encouragement et une aide de l'extérieur. Ainsi, à l'intérieur de plus d'un territoire portugais, et autour d'eux, il existe actuellement une situation susceptible d'amener des frictions internationales qui, si elles se prolongent, sont de nature à mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité.

30. My delegation does not believe that the use or threat of force for the purpose of bringing to an end a colonial régime is justified under the Charter. We do, however, accept that the continuation of the present situation in the Portuguese territories is likely to endanger the maintenance of international peace and security, and we would therefore wish to see the reduction and eventual elimination of the causes of this international friction.

31. Again, we do not believe that there is as yet an imminent breach of the peace, and still less, that the present situation has yet reached a stage at which an actual breach of the peace has occurred. We are, however, prepared to admit that, unless the international friction engendered by the present situation in the Portuguese territories can be eliminated, the world may be presented at some later date with a threat to the peace. This point has been clearly brought out in the speeches by the representatives of African countries who have addressed us.

32. But to claim that the situation has now reached that degree of exacerbation where the peace of the world is actually threatened seems to my delegation to be an exaggeration; and such a claim seems to confuse the existence of circumstances which may endanger the maintenance of international peace and security with a situation in which a state of open hostility between nations is imminent and in which there is, therefore, an actual threat to the peace. I say this with all respect to the representatives of the African countries who hold a contrary view.

33. In considering whether any given question before the Security Council is one that should be treated under Chapter VI or Chapter VII of the Charter, there are several matters which should be borne in mind.

34. In the first place, the United Nations is above all an Organization for peace. It is not an Organization for promoting war and fighting. The dominant theme of the introductory paragraph to the Charter and of the purposes of the United Nations as set out in Articles 1 and 2 is that the Members of the Organization should be peace-loving and, I may add, peace-seeking nations, and that the Organization should be, in the words of Article 1, paragraph 4 of the Charter, "a centre for harmonizing the actions of nations in the attainment of common ends". It is therefore incumbent on us round this table to seek peaceful solutions for the disputes which divide us or the situations which might lead to international friction. It is inconsistent with the provisions of the Charter and, more important, with the spirit which does and should pervade our debates to talk in warlike terms or to threaten the use of force to achieve our objectives.

35. That is not to say that my delegation does not fully recognize the disappointment, which no doubt at times reaches exasperation, felt by so many delegations here at the failure of the Portuguese Government so far to give heed to successive resolutions of the General Assembly and the Security Council. Our delegation understands and has sympathy with these feelings. But it cannot nevertheless accept the proposition which, I am sorry to say, has been advanced on several occasions during our present series of debates, that if the means provided by the Charter do not seem to be having the desired useful effect,

30. Ma délégation ne croit pas que les termes de la Charte justifient le recours à la force ou la menace du recours à la force pour mettre fin à un régime colonial. Nous admettons cependant que la situation présente dans les territoires portugais ne peut se prolonger sans risquer de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et c'est pourquoi nous souhaitons voir diminuer et finalement disparaître les causes de cette friction internationale.

31. Nous ne croyons pas, je le répète, que la rupture de la paix soit d'ores et déjà imminente et moins encore que la situation actuelle soit parvenue à un point tel qu'elle constitue une atteinte réelle à la paix. Cependant, nous sommes prêts à admettre que, à moins que la friction internationale engendrée par la situation présente dans les territoires portugais ne disparaisse, le monde peut se trouver ultérieurement en face d'une menace à la paix. Ce point ressort nettement des discours des représentants des pays d'Afrique qui se sont adressés au Conseil.

32. Mais ma délégation estime qu'il est exagéré de soutenir que la situation ait maintenant atteint un point tel que la paix du monde en soit réellement menacée. Une telle affirmation semble confondre l'existence de circonstances susceptibles de compromettre le maintien de la paix et la sécurité internationales avec une situation caractérisée par l'imminence d'un état d'hostilité ouverte entre les nations, qui constitue véritablement une menace à la paix. Je dis cela en toute déférence pour les représentants des pays africains qui sont d'un avis contraire.

33. Pour déterminer si une question dont est saisi le Conseil relève du Chapitre VI ou du Chapitre VII de la Charte, il y a lieu de tenir compte de plusieurs éléments.

34. Tout d'abord, les Nations Unies sont avant tout une organisation qui vise à la paix, et non à favoriser la guerre et le combat. Le thème qui revient constamment dans le Préambule de la Charte et dans l'exposition des buts des Nations Unies tels qu'ils sont définis aux Articles 1er et 2 est que les Membres de l'Organisation doivent aimer la paix — j'ajouterai même rechercher la paix — et que l'Organisation doit être, selon les termes de l'Article 1er, paragraphe 4, de la Charte, "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes". Il appartient donc à tous ceux qui sont autour de cette table de rechercher des solutions pacifiques aux différends qui nous divisent ou aux situations qui peuvent amener une friction internationale. Il n'est pas conforme aux dispositions de la Charte et, ce qui est plus grave, à l'esprit dans lequel nos débats doivent se dérouler de parler en termes belliqueux ou de menacer de recourir à la force pour réaliser nos objectifs.

35. Ce n'est pas à dire que ma délégation ne reconnaisse pas pleinement la déception, qui touche peut-être parfois à l'exaspération, qu'éprouvent tant de délégations à constater que le Gouvernement portugais n'a pas tenu compte jusqu'ici des résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ma délégation comprend ce sentiment, et s'y associe, mais elle ne peut accepter la proposition, regrettable, je dois le dire, énoncée à plusieurs reprises dans cette série de débats, selon laquelle, si les moyens que prévoit la Charte ne semblent pas avoir l'effet désiré, le recours à

resort to force or threat of force would thereby become permissible.

36. I repeat, our Organization is at all times an Organization for peace, and it is not permissible for this Council to urge or even to contemplate the use of non-peaceful means save in the specific circumstances permitted and contemplated in the Charter itself.

37. In this connexion my delegation is especially disturbed by the argument, which has been put forward on one or two occasions recently, sometimes explicitly, sometimes implicitly, that if the continued existence of the situation in the Portuguese territories in Africa does not yet amount to a threat to the peace within the meaning of the Charter, it would not be difficult by taking direct action to create such a threat. In other words, it is apparently argued that if the situation in Angola, Mozambique, Portuguese Guinea and so on is not yet serious enough to be called war or at least a breach of international peace, it would be very easy to instigate the fighting and bloodshed necessary to establish that a threat to international peace indeed existed.

38. This, I am bound to say, seems to us an exceptionally shocking argument. It is not only clearly contrary to the provisions and the spirit of the Charter, but it also offends against one of the most important and widespread principles of natural justice, namely, that he who comes to a court of law seeking equity should come with clean hands.

39. At the outset of my speech I suggested that a disagreement, no matter how fundamental, with the manner in which Portugal pursues its colonial policy would not in itself be sufficient reason for action by the Security Council. Nevertheless, it is clear to all of us that the present situation has been created by a failure in these policies—and therefore it is, I think, legitimate for me to make some comment upon them.

40. Let me say first that it would be wrong to condemn out of hand all the ideals which Portugal has set itself in regard to its overseas possessions. We have had an account of these from the Foreign Minister of Portugal himself. Although from what I shall go on to say later it will be clear that the United Kingdom cannot share his viewpoint—particularly in one important respect—I think at the same time it is less than fair not to recognize and give credit for what is good. And if to some the pace toward the long avowed objective of territorial autonomy for the Overseas Provinces, as they are called, may seem excessively slow, at least progress in this respect is being made.

41. The recently promulgated revisions of the Organic Law for the Overseas Provinces is a cautious step in the right direction of providing a greater degree of autonomy for the indigenous inhabitants of Angola, Mozambique and other territories. Then, too, we acknowledge the efforts which Portugal—not a large or a rich country—is making to improve the economic and social well-being of these peoples. The International Labour Office and the World Health Organization both have given very favourable reports of what is being done. But progress alone, however sincere and benevolent, is not enough. There must be a goal.

la force ou la menace du recours à la force sera légitime.

36. Je le répète, notre organisation est en-tout temps une organisation pour la paix, et le Conseil n'a pas le droit d'encourager ou même d'envisager le recours à des moyens autres que des moyens pacifiques, sauf dans des circonstances précises autorisées et prévues par la Charte elle-même.

37. A cet égard, ma délégation est particulièrement préoccupée par l'argument présenté récemment en une ou deux occasions, parfois explicitement, parfois implicitement, selon lequel, si la situation qui continue d'exister dans les territoires portugais d'Afrique ne constitue pas encore une menace à la paix au sens de la Charte, il ne serait pas difficile, par une action directe, de créer une telle menace. En d'autres termes, il semble que l'on suggère ainsi que si la situation en Angola, au Mozambique, en Guinée portugaise, etc., n'est pas encore assez grave pour qu'on la qualifie de guerre ou tout au moins d'atteinte à la paix internationale, il serait très facile de provoquer le combat et les effusions de sang nécessaires pour créer effectivement une menace réelle à la paix internationale.

38. Il s'agit là, je tiens à le dire, d'un argument qui nous paraît absolument inacceptable. Il n'est pas seulement contraire aux dispositions et à l'esprit de la Charte, il va à l'encontre de l'un des principes les plus importants et les plus généralement reconnus de la justice naturelle, qui veut que celui qui se présente devant un tribunal pour demander justice doit avoir les mains nettes.

39. Au début de mon exposé, j'ai indiqué qu'un désaccord, si radical qu'il soit, sur la manière dont le Portugal mène sa politique coloniale ne constitue pas en lui-même une raison suffisante pour justifier une action du Conseil de sécurité. Néanmoins, il est évident pour chacun de nous que la présente situation a été créée par l'insuffisance de cette politique et c'est pourquoi je crois qu'il m'est permis de commenter cette question.

40. Je dirai tout d'abord qu'il serait faux de condamner en bloc tous les idéaux que le Portugal s'est fixés à l'égard de ses possessions d'outre-mer. Ils nous ont été exposés par le Ministre des affaires étrangères du Portugal lui-même. Ce que je vais dire démontrera que le Royaume-Uni ne partage pas son point de vue — notamment sur un point important —, mais je pense qu'il serait injuste de ne pas reconnaître et apprécier le bien qui a été fait. Si, pour certains, la réalisation de l'objectif depuis longtemps reconnu de l'autonomie des provinces d'outre-mer, comme on les appelle, semble trop lente à venir, on peut tout au moins noter un progrès dans ce sens.

41. La revision récemment promulguée de la Loi organique des provinces portugaises d'outre-mer est un pas timide dans la bonne direction et accorde un plus grand degré d'autonomie aux habitants autochtones du Mozambique et d'autres territoires. De plus, nous reconnaissons les efforts que le Portugal — qui n'est pas un grand pays ni un pays riche — consent pour améliorer le bien-être social et économique de ces populations. L'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé ont établi des rapports très favorables sur la tâche qui s'accomplit dans les territoires. Mais il ne suffit pas de s'efforcer d'obtenir des progrès, même dans un esprit de bienveillance sincère. Il faut un but.

42. It is certainly true, as I have said, that Portugal has taken some steps to introduce a measure of self-government in its territories. But Portugal has not—and I say this with deep regret—recognized that much more is needed; that as well as self-government there must be self-determination; that this is the proper acceptable goal for its overseas possessions. Self-determination, leading if so desired to independence, is just as much part of the current of history as self-government; and we cannot support Portugal's attempt to resist it.

43. We, if I may be allowed to say so, have some experience in these matters. The attainment of self-government and the principle of self-determination for all peoples and territories is one that has been absolutely fundamental in British colonial policy for a very long time now. The process is not yet fully complete. But at least we are confident that the methods which we have chosen are right—a steady progress first to self-government, then to self-determination, leading, if that is the wish of the people concerned, to independence.

44. On 26 January last year in the General Assembly I suggested^{3/} that it may be that some other method would work just as well, but that, nevertheless, on purely practical and pragmatic grounds, we thought we could remind Portugal of the success of these methods in the hope that it might reconsider some of the methods and policies which it is now employing. That hope, as we all know, has not been realized.

45. Now, eighteen months later, I think I must present the appeal which my country makes to Portugal, not in terms of our own record, but in the light of the historical development of mankind.

46. We ask Portugal—which has been great and percipient in so much of its long history—to accept now, before it is too late, that world opinion cannot acquiesce in a continuing denial of the legitimate aspirations of the people of Angola, Mozambique and the other Portuguese territories toward self-determination. The timing and method of implementing self-determination in these territories is certainly the responsibility of Portugal as the Administering Power. But self-determination itself is not its alone to grant or withhold. The principle is there; it exists, as I have said, as the result of the historical processes of these past few decades; and no one, I believe, can ignore or resist it.

47. So far my remarks have been directed chiefly at Portugal. I should now like, if I may, to address myself to those who would arraign Portugal.

48. First, I would ask them what is the real objective of this debate? What is, or should be, our real concern? It seems to my delegation that there can be only one answer, namely, the well-being and the interests of the inhabitants of the territories concerned.

42. Sans doute, il est vrai, comme je l'ai dit, que le Portugal a pris certaines mesures pour établir un certain degré d'autonomie dans ces territoires, mais — et je le dis avec un vif regret — il n'a pas reconnu qu'il faut bien plus encore. Il faut non seulement l'autonomie, mais aussi l'autodétermination et c'est là le but que doit atteindre le Portugal pour ses possessions d'outre-mer. L'autodétermination, suivie, si les populations le souhaitent, de l'indépendance, s'inscrit dans l'histoire au même titre que l'autonomie et nous ne pouvons appuyer les efforts faits par le Portugal pour résister à ce mouvement.

43. Nous avons, s'il m'est permis de le dire, quelque expérience en la matière. L'accession à l'autonomie et le principe de la libre détermination pour tous les peuples et territoires ont joué un rôle fondamental dans la politique coloniale britannique depuis bien longtemps. Cette évolution n'est pas encore entièrement réalisée; mais du moins nous sommes certains que les méthodes que nous avons choisies sont judicieuses: elles consistent à réaliser tout d'abord un progrès constant vers l'autonomie, puis vers l'autodétermination pour atteindre enfin, si les populations intéressées le souhaitent, l'indépendance.

44. L'année dernière, le 26 janvier, j'ai indiqué à l'Assemblée générale^{3/} que d'autres méthodes donneraient peut-être d'aussi bons résultats mais que, pour des raisons d'ordre purement pratique et positif, nous pensions qu'il pouvait être utile de rappeler au Portugal le succès de ces méthodes dans l'espoir qu'il réexaminerait certaines des méthodes et des politiques qu'il applique à l'heure actuelle. Cet espoir, nous le savons tous, ne s'est pas réalisé.

45. Aujourd'hui, 18 mois plus tard, je crois devoir présenter l'appel qu'adresse mon pays au Portugal, non pas en se fondant sur son propre passé, mais en tenant compte de l'évolution historique de l'humanité.

46. Nous demandons au Portugal — qui a derrière lui un long passé de grandeur et de conscience — de reconnaître aujourd'hui, avant qu'il soit trop tard, que l'opinion mondiale ne saurait admettre son refus persistant de faire droit aux aspirations légitimes des populations de l'Angola, du Mozambique et des autres territoires portugais à l'autodétermination. En tant que puissance administrante, il appartient au Portugal de décider du moment où il convient de réaliser l'autodétermination et des moyens à employer pour ce faire. Mais il n'est pas au pouvoir du Portugal seul d'accorder ou de refuser la libre détermination elle-même. Ce principe existe; comme je l'ai dit, il existe en raison d'un processus historique qui se déroule depuis plusieurs dizaines d'années et nul, me semble-t-il, ne peut résister à ce mouvement ni le méconnaître.

47. Jusqu'ici, mes observations se sont adressées essentiellement au Portugal. Je voudrais maintenant, si je peux me le permettre, m'adresser à ceux qui voudraient inculper le Portugal.

48. Je leur demanderai tout d'abord quel est l'objectif réel de ce débat. Quelle est, ou quelle devrait être, notre véritable préoccupation? Il semble à ma délégation qu'il ne peut y avoir qu'une seule réponse: le bien-être et les intérêts des habitants des territoires dont il s'agit.

^{3/} Official Records of the General Assembly, Sixteenth Session, Plenary Meetings, 1099th meeting.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Séances plénières, 1099ème séance.

49. It is no doubt admirable for us to make resounding statements about principles of government, about self-determination and the rights of man, as I, too, have just been doing. But if the conclusion of our debates here, and the measures we decide on, make matters worse for the people of Angola, Mozambique and the rest, make life more hazardous for them, make peace more uncertain for them, make prosperity less attainable for them, we shall not have performed our duty. Nor shall we be able to claim success.

50. So let us fix our minds on the main objective. Let us remember that the welfare and the advancement of these peoples, no matter what we do, is still the responsibility of Portugal; and, let me add, a responsibility which Portugal is fully capable of discharging with all honour. Several representatives, speaking before me, have made this clear.

51. Therefore, I suggest that it would not be wise to drive Portugal into a position of isolation. Rather what we should do is to bring Portugal along with the rest of us, in the direction in which the world is moving—not to isolate it or leave it behind.

52. This is the chief and underlying reason why my delegation cannot support the draft resolution [S/5372] which was strongly recommended to us this morning by the representative of Ghana.

53. Furthermore, we believe that the general tenor of the draft and many of the measures it proposes could only be appropriate to a situation where there is in fact a threat to the peace. As I have already explained, my delegation does not consider that the present situation in the Portuguese territories, serious as it is, is of that nature. Surely what we have to do is just the opposite.

54. One of the most urgent contributions which this Council could now make towards an amelioration of the present situation is to lend its support to any and every measure which might, for a start, remove the suspicions and misunderstandings which now exist between Portugal on the one hand and the African countries on the other.

55. It is with this principle in mind that my delegation therefore welcomes the closing remarks of the speech made by the Foreign Minister of Portugal last Tuesday. His personal invitation to the Ministers who have addressed us in this Council to visit some of these territories is a positive step. Can we not make some further progress in this direction?

56. The Foreign Minister of Portugal reminded us of his Government's acceptance of the proposal last year for the appointment of two high level representatives of the United Nations. He reminded us of the Portuguese offer of non-aggression pacts and talks between his Government and the Governments of those countries which neighbour the Portuguese territories. All these are positive suggestions. I fully realize that they have not found acceptance with all the parties concerned.

57. Nevertheless, it seems to my delegation that there are here ideas which we can build on, which we can use to take matters forward in the right di-

49. Il est sans doute fort louable de notre part de prononcer des déclarations sonores sur les principes de gouvernement, l'autodétermination et les droits de l'homme, comme je viens de le faire moi-même. Mais si la conclusion de nos débats au Conseil, si les mesures que nous décidons rendent la situation plus grave pour les populations de l'Angola, du Mozambique et des autres territoires, s'ils leur rendent la vie plus dangereuse, la paix plus incertaine, la prospérité plus difficile à atteindre, nous n'aurons pas rempli notre devoir. Nous ne pourrions pas dire que nos efforts ont été couronnés de succès.

50. Concentrons notre attention sur l'objectif principal. Souvenons-nous que, quoi que nous fassions, le Portugal est toujours responsable du bien-être et du progrès de ces populations. Permettez-moi d'ajouter que c'est une responsabilité dont le Portugal est parfaitement capable de s'acquitter honorablement; plusieurs membres du Conseil qui ont parlé avant moi l'ont indiqué clairement.

51. Il serait donc peu sage, me semble-t-il, de pousser le Portugal à l'isolement. Ce que nous devrions faire plutôt, c'est le rapprocher de nous, l'amener à se mouvoir dans le sens où se meut le monde. Nous ne devons pas l'isoler, ni le laisser en arrière.

52. Telle est la raison essentielle et profonde pour laquelle ma délégation ne peut appuyer le projet de résolution [S/5372] qui nous a été recommandé si vivement ce matin par le représentant du Ghana.

53. En outre, nous croyons que la teneur générale du projet de résolution et bon nombre des mesures qu'il propose ne pourraient convenir qu'à une situation où il existe réellement une menace à la paix. Comme je l'ai déjà dit, ma délégation n'estime pas que la situation actuelle dans les territoires portugais, pour grave qu'elle soit, ait ce caractère. C'est précisément le contraire que nous devons faire.

54. L'une des contributions les plus importantes que le Conseil puisse faire maintenant pour améliorer la situation actuelle, c'est d'appuyer toute mesure qui tendrait, pour commencer, à faire disparaître la méfiance et les malentendus qui existent aujourd'hui entre le Portugal, d'une part, et les pays africains, d'autre part.

55. C'est en songeant à ce principe que ma délégation se félicite des dernières remarques faites par le Ministre des affaires étrangères du Portugal. L'invitation personnelle qu'il a adressée aux ministres qui ont pris la parole dans ce conseil à se rendre dans certains des territoires constitue une mesure positive. Ne pourrions-nous faire encore d'autres progrès dans ce sens?

56. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal nous a rappelé que son gouvernement avait accepté la proposition faite, l'année dernière, en vue de désigner deux éminents représentants des Nations Unies. Il nous a rappelé également que le Gouvernement portugais avait offert de conclure des pactes de non-agression et d'entrer en conversation avec les gouvernements des pays voisins des territoires portugais. Il s'agit là de suggestions positives. Je comprends parfaitement qu'elles ne soient pas acceptables pour toutes les parties intéressées.

57. Cependant, ma délégation est d'avis qu'il y a là des idées constructives, que nous pouvons utiliser pour faire progresser la question dans la bonne di-

rection so that the just aspirations of the peoples of these Portuguese territories in Africa, and particularly the aspiration for self-determination, which the overwhelming majority of us accept and support, can be met.

58. Mr. STEVENSON (United States of America): The question which the Security Council has been discussing for the past week has, as we all know, troubled and concerned the United Nations for several years. This concern has been as deeply felt by my Government, I believe, as by any other. The question of Portuguese territories has been considered in the United Nations during this period of time from three separate but very much related aspects. The General Assembly has examined the question in its relationship to Chapter XI of the Charter and has unequivocally declared itself. The General Assembly has examined the question in relationship to resolution 1514 (XV)—the Declaration on the granting of independence to colonial countries and peoples—and again has unequivocally declared itself. Finally, the Security Council has examined at least part of the question—the situation in Angola—in its relationship to international friction and the maintenance of international peace and security. And now once again the Security Council, at the request of thirty-two African nations, has taken up consideration of this question, and this time in the broader framework of all of the Portuguese territories in Africa.

59. The position of the United States and our convictions on each of these aspects of the question of Portuguese territories have been set forth both in the General Assembly and in the Security Council. However, in order to make entirely clear the starting point, or better perhaps the broad basis, from which the United States approaches our current deliberations, I would, with the indulgence of the Council, like to review very briefly our position with regard to each of these aspects.

60. First of all, the General Assembly has found that the territories under Portuguese administration are Non-Self-Governing Territories within the meaning of Chapter XI of the Charter and are therefore subject to the provisions of that chapter. We supported that view in the General Assembly and we have urged Portugal to co-operate with the United Nations and to fulfil the obligations under Chapter XI both as regards the administration of the territories themselves and also the submission of information to the Secretary-General.

61. Second, we have steadfastly supported the principle of self-determination. I might add, what you already know, that this position long antedates the Declaration contained in the General Assembly resolution 1514 (XV), and that it was first expounded as a universal doctrine by Woodrow Wilson at the end of the First World War. At that time it was still a new idea, though persuasive enough to contribute to the creation of many independent nation States, both in Europe and in the Middle East, as successors to the Austro-Hungarian and the Ottoman Empires. The right of peoples to choose the terms of their political, economic and social destiny is written into our Declaration of Independence and our Constitution, as it is written into the Charter of the United Nations. Hence, the United States delegation has continuously supported in the United Nations, since the initial con-

rection, afin que les aspirations légitimes des peuples de ces territoires portugais en Afrique, et notamment l'aspiration à l'autodétermination qu'une majorité écrasante d'entre nous accepte et appuie, puissent se réaliser.

58. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Comme nous le savons tous, il y a déjà plusieurs années que la question dont le Conseil de sécurité a discuté cette semaine inquiète et préoccupe les Nations Unies. Je crois pouvoir dire que cette inquiétude a été aussi profondément ressentie par mon gouvernement que par aucun autre. Au cours de cette période, la question des territoires portugais a été examinée par les Nations Unies sous trois aspects différents mais étroitement liés les uns aux autres. L'Assemblée générale a étudié la question à la lumière du Chapitre XI de la Charte et s'est prononcée sans équivoque. Elle l'a également étudiée du point de vue de la résolution 1514 (XV) — c'est-à-dire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux — et, une fois encore, s'est prononcée sans équivoque. Enfin, le Conseil de sécurité a étudié une partie au moins de la question — la situation en Angola — dans le contexte de la tension internationale et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une fois encore, le Conseil de sécurité, à la demande de 32 nations africaines, reprend l'examen de cette question et, cette fois, dans le cadre plus large de l'ensemble des territoires portugais en Afrique.

59. La position des Etats-Unis ainsi que leur opinion sur chacun de ces aspects de la question des territoires portugais ont été exposées aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Toutefois, afin de bien préciser le point de départ ou plutôt l'optique générale des Etats-Unis dans les délibérations actuelles, j'aimerais, avec la permission du Conseil, rappeler très brièvement notre position à l'égard des différents aspects de la question.

60. Tout d'abord, l'Assemblée générale a établi que les territoires sous administration portugaise sont des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte et que, par conséquent, les dispositions de ce chapitre leur sont applicables. Nous avons appuyé cette opinion à l'Assemblée générale et nous avons demandé au Portugal de coopérer avec les Nations Unies et de remplir les obligations qui lui incombent au titre du Chapitre XI tant en ce qui concerne l'administration des territoires eux-mêmes que la transmission de renseignements au Secrétaire général.

61. En second lieu, nous n'avons cessé de défendre le principe de l'autodétermination. Je pourrais ajouter, mais vous le savez déjà, que cette position est bien antérieure à la déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et qu'elle a été exposée pour la première fois, en tant que doctrine universelle, par Woodrow Wilson à la fin de la première guerre mondiale. A l'époque, l'idée était encore nouvelle, mais elle était dotée d'une force de persuasion suffisante pour contribuer à la création, tant en Europe qu'au Moyen-Orient, des nombreuses nations indépendantes qui ont succédé aux Empires austro-hongrois et ottoman. Le droit des peuples de choisir les modalités de leur destin politique, économique et social est inscrit dans notre déclaration d'indépendance et dans notre constitution comme il est inscrit dans la Charte des Nations Unies. C'est

sideration of Angola in the Security Council, measures calling for Portuguese recognition of that principle and for an acceleration of political, economic and social advancement for all inhabitants of the Portuguese territories towards the full exercise of this self-determination. Consistent with this belief we have publicly and privately and continuously urged Portugal to accept this principle and to give the practical effect for the peoples of the Portuguese territories.

62. We also believe the United Nations, as an organ devoted to the reduction of international friction, to the maintenance of peace and security and dedicated therefore to peaceful change, must relentlessly strive for a solution to this problem through the creative paths of peace, difficult though these paths may often seem. This principle is fundamental not only to the Charter but also to the very concept of the United Nations itself, and is one which we shall not abandon. To this end we have supported measures in the Council and in the Assembly. We have also undertaken bilateral efforts, some of which are not unknown to members of this Council; and we shall continue to do so as long as the source of friction presented by the situation in these territories continues to exist.

63. Up until now I have delayed in participating in this discussion. I have done so because I wished to examine the situation within the terms of the Charter and the functions of the Security Council. To this end I have studied carefully the letter and the accompanying memorandum [S/5347] submitted to the President of the Security Council by the representatives of thirty-two African nations. I have carefully and attentively considered the presentations of the four African Foreign Ministers representing the African Chiefs of State and Heads of Government who met so recently at Addis Ababa.^{4/} I have listened with equal attention and studied as carefully the statement to the Council of the Foreign Minister of Portugal. And after hearing the subsequent statements of the members of the Council, I believe we have a clearer idea of the problems facing the Council and the alternatives presented to us as to how the Council might act to resolve what is at the moment both a stalemate and also a dispute. It is a stalemate because we have perceived no progress. It is a dispute because there is a fundamental difference of opinion. Stalemates are, of course, a dangerous condition in human affairs. They are the powder-kegs of history and unless they are resolved they may explode at any time into violence with unpredictable consequences for the peace of the world. Change will come in the Portuguese colonies. The present temporary stalemate will be broken, one way or another, in the not too distant future.

64. The pace of decolonization in the last eighteen years, as we all know, has been phenomenal. When the Second World War ended, there were just over fifty independent nations in the world. Today, less than a generation later, hardly 2 per cent of the world's population still live in dependent territories. More independent nations have been created in that

^{4/} Summit Conference of Independent African States, held at Addis-Ababa, May 22-25, 1963.

pourquoi la délégation des Etats-Unis n'a cessé d'appuyer à l'Organisation des Nations Unies, depuis le premier examen de la situation en Angola par le Conseil de sécurité, les mesures prises pour inviter le Portugal à reconnaître ce principe et pour accélérer le progrès politique, économique et social de tous les habitants des territoires portugais afin de les mettre en mesure d'exercer pleinement cette libre détermination. Fidèles à cette conviction, nous n'avons cessé, en public comme en privé, de demander au Portugal d'accepter ce principe et de l'appliquer dans la pratique aux populations des territoires portugais.

62. Nous estimons également que l'ONU, dont le rôle est d'atténuer les désaccords entre nations, de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser ainsi l'évolution pacifique des peuples, doit s'efforcer sans relâche de trouver une solution à ce problème par les voies créatrices de la paix, si ardues que celles-ci puissent souvent paraître. Ce principe est le fondement non seulement de la Charte mais aussi du concept même de l'Organisation, et c'est l'un de ceux auxquels nous ne saurions renoncer. C'est pourquoi nous avons appuyé les mesures prises au Conseil et à l'Assemblée. Nous avons également fait des efforts bilatéraux, dont certains sont connus des membres du Conseil; nous continuerons à agir dans ce sens tant que la cause de frictions que représente la situation dans ces territoires continuera d'exister.

63. J'ai retardé le moment de prendre part aux débats car je désirais examiner la situation à la lumière des dispositions de la Charte et des fonctions du Conseil de sécurité. A cet effet, j'ai étudié avec soin la lettre et le mémoire [S/5347] qui ont été soumis au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 nations africaines. J'ai étudié avec soin et attention les exposés des quatre ministres des affaires étrangères africains représentant les chefs d'Etat et de gouvernement africains qui se sont réunis récemment à Addis-Abéba^{4/}. J'ai écouté avec une égale attention et étudié avec le même soin la déclaration faite au Conseil par le Ministre des affaires étrangères du Portugal. Après avoir entendu les déclarations faites ensuite par les membres du Conseil, je crois avoir une idée plus nette des problèmes qui confrontent le Conseil et des diverses possibilités qui s'offrent à lui pour résoudre ce qui, pour l'instant, constitue à la fois une impasse et un différend. Il s'agit d'une impasse parce qu'aucun progrès ne semble avoir été accompli. Il s'agit d'un différend parce qu'il existe une divergence de vues fondamentale. Il va sans dire que les impasses sont des situations dangereuses dans les affaires humaines. Ce sont les poudrières de l'histoire et, tant qu'elles existent, elles risquent à tout moment d'exploser en actes de violence dont les conséquences pour la paix du monde sont imprévisibles. Des changements interviendront dans les colonies portugaises. D'une façon ou de l'autre, et dans un avenir assez rapproché, l'impasse actuelle sera résolue.

64. Nul n'ignore que le rythme de la décolonisation au cours des 18 dernières années a été phénoménal. A la fin de la seconde guerre mondiale, on ne comptait guère plus de 50 nations indépendantes dans le monde. Aujourd'hui, c'est-à-dire une génération plus tard, les 2 p. 100 à peine de la population mondiale vivent encore dans des territoires dépendants. On a créé,

^{4/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba, du 22 au 25 mai 1963.

period than existed in all the world at the close of the Second World War. Here is a record, I believe, to satisfy the most impatient of us. No one can complain that there has not been action and there has not been progress, action and progress indeed, far beyond what the most optimistic expected or predicted at the San Francisco Conference in 1945.^{5/}

65. Most of this great achievement was accomplished with very little or no bloodshed. This, I think, is also something of which all of us, liberated and liberators alike, particularly we, the Members of this great peace-keeping organization, can be proud. We have achieved freedom and we have kept the peace, and we have many Members of this Organization, both liberated and liberators, to thank.

66. That should also be our goal in the case of the Portuguese territories. Change will come. Self-determination will come. There can be no question about that; the only question is whether it will come peacefully or whether there will be violence and bloodshed which will reflect on the prestige of the United Nations and on the loyalty of its Members to the Charter, and which will cause suffering and hardship to the peoples in whose interest we profess to act, the peoples of the Portuguese territories.

67. There is no conflict of principle before this house. The only issue before us, complex as it may be, is to discover and agree upon the most practical way open to this Organization to help to bring about peaceful change in the interest of the people of the Portuguese territories, in the interest of the Republic of Portugal, of the independent States of Africa, and of the peace of the world. The core of the problem is the acceptance and the application of the right of self-determination, as the preceding speakers have told us. Mr. Franco Nogueira, the Foreign Minister of Portugal has contended that the criteria and procedure defined by the United Nations cannot, justifiably or realistically, be considered the only criteria for a valid and real self-determination. I hope that he does not fear that any of us are seeking to deprive Portugal of its proper place in Africa.

68. Many African leaders around this table and elsewhere have emphasized that once Portugal has granted self-determination it will, in the interest of the inhabitants of its present territories as well as in its own interest, have a great role to play in the field of economic and cultural development and progress. The United States has in the past offered to give sympathetic consideration to any request by Portugal for material assistance in fulfilling certain aspects of that responsibility. No doubt others would likewise be prepared to assist, but in any case, with or without help, Portugal's role in Africa will be ended only if it refuses to collaborate in the great and inevitable changes which are taking place.

69. If it does collaborate, its continuing role is assured, and I for one, sitting here, on my own behalf

^{5/} United Nations Conference on International Organization held from 25 April-26 June, 1945.

au cours de cette période, plus de nations qu'il n'en existait dans le monde entier à la fin de la seconde guerre mondiale. C'est là, je crois, un bilan qui devrait satisfaire les plus impatientes d'entre nous. Nul ne peut se plaindre qu'il n'y ait eu ni action ni progrès; en fait, l'une et l'autre ont dépassé de beaucoup ce que les plus optimistes escomptaient ou prédisaient en 1945, lors de la Conférence de San Francisco^{5/}.

65. Cette vaste réalisation s'est accomplie, en grande partie, avec très peu ou sans effusion de sang. C'est là, je pense, un succès dont nous tous, les libérés comme les libérateurs, et tout particulièrement les membres de cette grande organisation gardienne de la paix, pouvons être fiers. Nous avons conquis la liberté tout en maintenant la paix et cela grâce à de nombreux Membres de cette organisation, aussi bien parmi les libérés que parmi les libérateurs.

66. Tel devrait être également notre but dans le cas des territoires portugais. Des changements interviendront. Le principe de l'autodétermination triomphera. Il n'y a aucun doute possible sur ce point; la seule question est celle de savoir si cette évolution s'accomplira pacifiquement ou si elle sera accompagnée de violence et d'effusion de sang, ce qui nuirait au prestige de l'Organisation, soulèverait des doutes quant au respect de la Charte par ses membres et causerait des souffrances et des tribulations aux populations des territoires portugais dans l'intérêt desquelles nous sommes censés agir.

67. Aucun conflit de principe n'oppose les membres du Conseil. Le seul problème que nous ayons à résoudre, pour complexe qu'il soit, consiste à trouver et à choisir d'un commun accord le moyen le plus pratique qui s'offre à notre organisation d'aider à amorcer une évolution pacifique dans l'intérêt des populations des territoires portugais, dans l'intérêt de la République du Portugal, des Etats indépendants d'Afrique et de la paix mondiale. Le cœur du problème, comme les orateurs précédents nous l'ont dit, c'est l'acceptation et l'application du droit à l'autodétermination. M. Franco Nogueira, le Ministre des affaires étrangères du Portugal, a fait valoir qu'il n'était ni équitable ni réaliste de considérer les critères et la procédure définis par les Nations Unies comme les seules conditions d'une autodétermination valable et authentique. J'espère qu'il ne craint pas qu'aucun d'entre nous ne cherche à priver le Portugal de la place qui lui revient en Afrique.

68. De nombreux dirigeants africains ont souligné, au Conseil et ailleurs, que, lorsque le Portugal aura accordé l'autodétermination, il lui restera, dans l'intérêt des habitants de ses territoires actuels aussi bien que dans son propre intérêt, un rôle important à jouer dans le domaine du développement et du progrès économique et culturel. Les Etats-Unis ont déjà offert d'examiner favorablement toute demande d'assistance matérielle que ferait le Portugal pour s'acquitter de certains aspects de cette responsabilité. Sans aucun doute, d'autres pays seraient également prêts à apporter leur concours mais, avec ou sans aide, le rôle du Portugal en Afrique ne prendra fin que si ce pays refuse de collaborer aux grands et inévitables changements qui se produisent.

69. Si le Portugal collabore, il est sûr de pouvoir poursuivre son rôle; pour ma part, je n'hésite pas

^{5/} Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, tenue du 25 avril au 26 juin 1945.

would like to express with pride the gratitude of my Government for the progress that Portugal is attempting to make to improve the conditions of life among the inhabitants of its territories.

70. However, the overwhelming majority of the United Nations, which has been most effectively represented by the African Ministers present at the Council table, does not agree that the self-determination of which the Foreign Minister of Portugal speaks is sufficient, and this disagreement has been the subject not only of this discussion here during the past week, but of many decisions in the United Nations. We must persevere, I suggest, as the Charter requires, in peaceful efforts to establish this principle and to get it carried out. We believe that the African States have shown a sense of responsibility in coming to this Council with such a clear and such a reasonable objective.

71. For our part, the United States cannot accept and must emphatically reject the concept suggested to the Council that an acceptable means of solving such a problem is to aggravate the situation until it does indeed become a threat to international peace and security—my United Kingdom colleague referred to this a moment ago. This concept is a contradiction of the provisions and the spirit of the Charter itself, with which we and our Governments are pledged to conform. We are not here to create threats to peace and security, but to prevent them. We are not here to endanger the peace, but to guard it. We are here to strengthen and not to burn the moral and the legal foundations of a peaceful world order.

72. Unfortunately, the problem is that there is no dialogue going on, and thus little chance for the voice of reason to prevail. There is a kind of vacuum in which emotions can only continue to become embittered. But it is our belief, based on the statements of the four Foreign Ministers who, in the first instance, seek a peaceful solution and who have appealed for Portuguese co-operation, and on the statement of the Foreign Minister of Portugal, who suggested conversations with African leaders without reservations or restrictions, that the grounds exist for those channels to be reopened in the interests of the people of the Portuguese territories.

73. This, then, it seems to us, is the place to start. The second essential is to make sure that they are talking about the right things, including the means of exercising self-determination. Now, third parties cannot speak for Portugal, nor can they speak for the people of the Portuguese colonies or for the African leaders. Yet it is plain that the principals in this dispute need help in getting together, in breaking down the barriers which prevent any discussion at all from even beginning, and this is one place where, I suggest, the Security Council can play an effective role.

74. The United States is convinced that it would be useful to designate a special representative of the Security Council whose task would be to facilitate a meaningful dialogue between the Government of Portugal and appropriate African leaders. Such a representative would visit the territories, would

à exprimer personnellement ici la gratitude de mon gouvernement pour les efforts que le Portugal déploie en vue d'améliorer les conditions de vie parmi les habitants de ses territoires.

70. Toutefois, pour la majorité écrasante des Nations Unies, qui est très efficacement représentée au Conseil par les ministres africains, ce que le Ministre des affaires étrangères du Portugal a appelé autodétermination ne suffit pas et ce désaccord se reflète non seulement dans les débats qui nous occupent depuis une semaine, mais également dans de nombreuses décisions des Nations Unies. A mon avis, nous devons, comme nous le demande la Charte, persévérer dans nos efforts pacifiques pour établir ce principe et le faire appliquer. Nous pensons que les Etats africains ont fait preuve de leur sens des responsabilités en venant au Conseil avec un objectif si clair et si raisonnable.

71. Pour leur part, les Etats-Unis ne sauraient accepter — et ils rejettent catégoriquement — le concept selon lequel un moyen acceptable de résoudre le problème consisterait à aggraver la situation jusqu'à ce que celle-ci devienne effectivement une menace à la paix et à la sécurité internationales, concept que mon collègue du Royaume-Uni a évoqué il y a quelques instants. En effet, ce concept est en contradiction avec les dispositions et l'esprit de la Charte elle-même, que nous et nos gouvernements nous sommes engagés à respecter. Nous ne sommes pas ici pour créer des menaces à la paix et à la sécurité mais pour les écarter. Nous ne sommes pas ici pour mettre la paix en danger mais pour la sauvegarder. Nous sommes ici pour renforcer et non pas pour détruire les fondations morales et juridiques de l'ordre et de la paix dans le monde.

72. Malheureusement, aucun dialogue ne s'est engagé et, dans ces conditions, il y a peu de chances de voir prévaloir la raison. Il s'est produit une sorte de vide dans lequel les sentiments ne peuvent que s'exacerber davantage. Toutefois, les déclarations des quatre ministres des affaires étrangères, qui recherchent avant tout une solution pacifique et qui ont fait appel à la coopération portugaise, ainsi que la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Portugal, qui a proposé d'entamer des conversations avec les dirigeants africains sans réserves ni restrictions, nous font penser que les éléments sont là qui permettront de reprendre le dialogue dans l'intérêt des populations des territoires portugais.

73. C'est par là, semble-t-il, qu'il nous faut commencer. Le deuxième point essentiel consiste à s'assurer que les parties discutent des questions pertinentes, y compris des moyens par lesquels l'autodétermination peut s'exercer. Il va sans dire qu'une tierce partie ne saurait parler au nom du Portugal ou des populations des colonies portugaises ou des chefs africains. Et pourtant, il est évident que les principaux intéressés ont besoin qu'on les aide à se rencontrer, à faire tomber les barrières qui empêchent toute discussion même de commencer, et c'est ici, à mon avis, que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle efficace.

74. Les Etats-Unis sont convaincus qu'il serait utile de nommer un représentant spécial du Conseil de sécurité dont la tâche serait de faciliter la poursuite d'un dialogue fructueux entre le Gouvernement du Portugal et les dirigeants africains intéressés. Ce représentant visiterait les territoires, consulterait

consult with all concerned and would take appropriate steps to open consultations to bring about a real exercise of self-determination and the reduction of international friction. If that can be done, the right people will be talking about the right subject.

75. It is our belief that this Council must make every possible effort to get significant consultations started, and in this connexion we note with gratification that the Foreign Minister of Portugal has invited the African Foreign Ministers or their representatives to visit Portuguese territories. He has placed no conditions or limitations on these visits, and this seems, too, a most valuable offer made in a spirit of co-operation. Although this invitation obviously is only a partial step, we hope that it will be accepted and that it will contribute to the achievement of the objectives of which we all approve. We have seen an end to apparent stalemate many times in the course of history, frequently, I would remind you, when the outlook seemed darker than ever and, on occasion, just in the nick of time. I need only refer by way of example to the news that came to us only yesterday that the long, dreary, frustrating stalemate in the nuclear testing issue appears to be broken. It was broken because men declined to surrender to despair, because men worked patiently and imaginatively to break that deadlock.

76. Finally, there is even more at stake, I would like to suggest, than the course of events in the Portuguese colonies in the next few years. There is, I believe, an obligation on the part of the United Nations to do its utmost to see that the great story of national liberation, to which the United Nations already has contributed so much, ends on a note of peaceful change and not in a blood bath. There is an obligation to prove that this democratic institution, the Security Council of the United Nations, possesses the central virtue of a democratic institution, and that is the capacity to support and to stimulate peaceful change, which is the only alternative to violence and war in a world of rapid change. And I believe there is a heavy obligation on each of us to strengthen the United Nations by a realistic appraisal of its limitations as well as its capacities and to work day in and day out to expand these capacities until the day comes when the United Nations is fully equipped to keep the peace of the world and to manage and enforce peaceful change. In these respects, our actions here will echo in the history of the years to come.

77. In the draft resolution before us submitted by Ghana, Morocco and the Philippines [S/5372], there is little of substance with which my delegation disagrees. Our aims are very close to its aims, and we shall be happy to support them if they are couched in a form and a language which we can accept and which are consistent with the Charter, which is the sovereign law of all of us. But the present language of the draft resolution we cannot accept and we could not vote for the draft in its present form.

tous les intéressés et prendrait les mesures appropriées pour l'ouverture de consultations en vue d'aboutir à un exercice véritable de l'autodétermination et à un relâchement de la tension internationale. Si cela était réalisé, les questions véritables pourraient être discutées par les véritables intéressés.

75. Nous sommes convaincus que le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que s'amorcent des consultations sérieuses; à ce propos, nous notons avec satisfaction que le Ministre des affaires étrangères du Portugal a invité les ministres africains des affaires étrangères ou leurs représentants à visiter les territoires portugais. Il n'a mis ni conditions ni limites à ces visites et cela nous semble une offre extrêmement intéressante, faite dans un esprit de coopération. Encore qu'il ne s'agisse évidemment que d'un progrès partiel, nous espérons que cette invitation sera acceptée et qu'elle contribuera à la réalisation des objectifs que nous approuvons tous. Est-il besoin de vous rappeler que souvent, au cours de l'histoire, on a vu — et parfois juste à temps — la fin de l'impasse au moment où les perspectives semblaient les plus sombres? Je n'en veux pour exemple que la nouvelle, apprise hier seulement, selon laquelle nous serions enfin sortis de l'impasse interminable et décourageante dans laquelle se trouvait engagée la question des essais nucléaires. Si l'on a pu sortir de cette impasse, c'est parce que des hommes ont refusé de se laisser aller au désespoir et ont employé les ressources de leur patience et de leur ingéniosité pour parvenir à cette fin.

76. Enfin, je voudrais dire que ce qui est en jeu, c'est bien davantage encore que les événements qui peuvent se dérouler dans les colonies portugaises au cours de ces prochaines années. A mon avis, les Nations Unies sont tenues de faire tout leur possible pour que la grande histoire de la libération nationale à laquelle l'Organisation a tant contribué se termine sur une note d'évolution pacifique et non dans un bain de sang. Elles doivent prouver que cette institution démocratique qu'est le Conseil de sécurité possède la vertu essentielle d'une institution démocratique, qui est d'être capable d'appuyer et d'encourager l'évolution pacifique. D'ailleurs, dans un monde qui ne cesse de se transformer, il faut choisir entre cette perspective et celle de la violence et de la guerre. J'estime que chacun d'entre nous a la nette obligation de renforcer l'Organisation des Nations Unies en évaluant, dans un esprit réaliste, ses limites et ses possibilités et en s'efforçant sans relâche d'étendre ces possibilités jusqu'au jour où l'Organisation sera pleinement en mesure de maintenir la paix dans le monde ainsi que de guider et d'assurer son évolution pacifique. A cet égard, nos actes d'aujourd'hui auront une répercussion dans l'histoire des années à venir.

77. Dans le projet de résolution présenté par le Ghana, le Maroc et les Philippines [S/5372], il est peu de choses, quant au fond, sur lesquelles ma délégation ne puisse se déclarer d'accord. Nos objectifs sont très proches de ceux de ce projet et nous serions heureux de les appuyer s'ils étaient exposés sous une forme et en des termes qui nous paraissent acceptables et qui soient compatibles avec la Charte, qui est notre loi suprême à tous. Mais nous ne pouvons accepter les termes actuels du projet de résolution ni voter pour ce texte sous sa forme actuelle.

78. Though we agree that the situation in the Portuguese territories in Africa gives rise to very serious international friction and might, if continued, endanger the maintenance of international peace and security, we do not agree that a threat to the peace already exists. We do not agree, therefore, that this situation falls within the scope of Chapter VII of the Charter or that the language of any resolution we adopt should so suggest.

79. Moreover, some of the language of the draft resolution before us is almost certain not to promote, but to inhibit, the consultations to which we have referred and which we consider the most hopeful approach towards a peaceful and prompt settlement of this problem on the basis of the principles that every member of the Security Council has endorsed. Let us not surrender to the emotion and frustration that this issue has generated, no matter what the provocation, but rather carefully select the tone and the words most likely to further the ends we so earnestly seek.

80. The restriction on the sale and the supply of arms and military equipment to Portugal for use in its African territories, which appears in paragraph 6 of the draft resolution, is a policy which the United States has in fact, as we have frequently stated in the United Nations, been pursuing for some years. We would therefore see no reason for objecting to such a recommendation based on the fact that such sales might contribute to increasing international friction in the area in a resolution otherwise satisfactory.

81. Finally, we must not impose an impossible burden on the Secretary-General or on any representative he may name to deal with this problem. It cannot, under the best of circumstances, be solved overnight. Let us assign him reasonable goals to be achieved without undue delay, but also without unrealistic time-limits which would only arouse false hopes.

82. I have already suggested that an alternative to imposing this burden directly upon the Secretary-General might be to ask him to appoint someone to serve as a special representative of the Security Council who would be able to devote himself exclusively to this case and whose mandate in the implementation of self-determination might be spelled out more extensively in a resolution. We believe that through further consultations among members of this Council and the four African Ministers who are visiting us, a draft can be produced which could command general acceptance and could enable the Council to adopt a resolution by a large majority. It is far better, it seems to us, to take joint action by an impressive degree of unanimity, even though it does not go as far as many would like, than to fail to reach agreement and find ourselves unable to take any effective action at all on this great issue.

83. The PRESIDENT (translated from French): Before calling upon the other two speakers on my list

78. Tout en reconnaissant que la situation dans les territoires portugais d'Afrique provoque une grave tension internationale et risque, si elle persiste, de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, nous ne pensons pas qu'une menace à la paix existe déjà. Nous n'estimons donc pas, quant à nous, que cette situation relève du Chapitre VII de la Charte, ni que le texte de la résolution que nous viendrions à adopter doive suggérer rien de pareil.

79. Qui plus est, certains des termes du projet de résolution qui nous est soumis risquent fort d'entraver, plutôt que de favoriser, les consultations dont nous avons parlé et que nous considérons comme la méthode offrant le plus de chances d'aboutir à un règlement pacifique et rapide du problème sur la base des principes que tous les membres du Conseil de sécurité ont approuvés. Ne nous laissons pas emporter par les sentiments d'émotion et d'amertume que cette question a fait naître, aussi tentés que nous soyons de le faire, mais efforçons-nous plutôt de choisir soigneusement le ton et les mots les plus propres à servir les objectifs que nous souhaitons si ardemment atteindre.

80. Les restrictions à la vente et à la fourniture au Portugal d'armes et d'équipements militaires destinés à être utilisés dans les territoires africains de ce pays, qui sont envisagées au paragraphe 6 du projet de résolution, correspondent à une politique que, comme nous l'avons souvent déclaré à l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis poursuivent en fait depuis plusieurs années. Nous ne verrions par conséquent aucune objection à ce que figure, dans une résolution qui serait satisfaisante par ailleurs, une recommandation dans ce sens, fondée sur le fait que les ventes en question peuvent contribuer à aggraver la mésentente internationale dans la région.

81. Enfin, il faut éviter d'imposer une tâche impossible au Secrétaire général ou à la personne qu'il pourrait nommer pour le représenter dans cette affaire. Même dans les meilleures conditions, cette question ne peut être réglée du jour au lendemain. Le mieux serait donc de fixer au Secrétaire général des objectifs raisonnables pouvant être atteints sans retard injustifié, sans fixer de délais impossibles à respecter et qui ne pourraient que faire naître de faux espoirs.

82. Comme je l'ai déjà dit, on pourrait, au lieu d'imposer directement cette tâche au Secrétaire général, lui demander de désigner une personne qui serait le représentant spécial du Conseil de sécurité, qui pourrait se consacrer exclusivement à la question et dont le mandat en ce qui concerne la mise en œuvre du principe d'autodétermination pourrait être stipulé de manière plus détaillée dans une résolution. Nous pensons que de nouvelles consultations entre les membres du Conseil et les quatre ministres africains qui sont ici devraient permettre de parvenir à un projet de texte recueillant l'assentiment général et donnant au Conseil la possibilité d'adopter une résolution à une forte majorité. Nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux arrêter une action commune à une impressionnante majorité — même si cette action ne va pas aussi loin que certains pourraient le souhaiter — que de nous exposer, faute d'accord, à ne pouvoir prendre aucune mesure effective au sujet de cette importante question.

83. Le PRESIDENT: Avant de donner la parole à deux autres orateurs inscrits pour de très brèves

to make very brief statements, I have a sad announcement to make to the Council.

84. Members of the Council will certainly all have heard that there was a very serious earthquake this morning in Yugoslavia. According to information which has just reached us from Belgrade, it appears that the number of dead has reached nearly ten thousand, there are more than 100,000 homeless, and an untold amount of material damage of all kinds has been done.

85. I am sure that I am expressing the unanimous feelings of the Council when I express our condolences and deepest sympathy to the Yugoslav delegation, with a request to be good enough to pass them on to its Government and to the people of Yugoslavia.

86. Mr. KAREFA-SMART (Sierra Leone): Mr. President, I crave your indulgence and that of the members of the Security Council for permission to make a short statement without prejudice to a fuller statement which I wish to make at the next meeting of the Council.

87. The representatives of the United Kingdom and of the United States of America have sought to give the impression that my colleagues from Africa and myself have exaggerated the actual situation in the Portuguese colonies in Africa, that they accept the declaration of the Foreign Minister of Portugal, that all is well in the Portuguese territories, that there is no breach of the peace and that there is no danger present there at the moment of a future breach of the peace.

88. The representatives of the United States and the United Kingdom have gone even farther and have accused the African countries, which we represent, of being guilty ourselves of threatening the peace and calm which already exists and of seeking to obtain justice when in actual fact we have come here with unclean hands. On behalf of my colleagues, I wish to remove any impression that might remain in the minds of the members of the Security Council who have heard these accusations that we accept these charges because we have not refuted them immediately and as vigorously as we can.

89. As I have indicated, I will present in sufficient detail, in my next intervention, irrefutable evidence of present and continuing acts of war which are being perpetrated in the Portuguese colonies, including wholesale bombings of defenceless villages with planes which, since Portugal does not manufacture them, we can only assume are the gifts of its NATO friends.

90. The other matter on which I wish to register a correction is the reference to the visit which the Foreign Minister of Portugal had invited my colleagues and myself to make. We want to make it quite clear that, although we are bound, as responsible Foreign Ministers, to transmit an invitation of this kind to our Governments, we are not interested in such a visit. We have made no complaints about welfare or other conditions in the Portuguese territories. We have made no complaints about whatever efficiency or lack of efficiency might exist in Portuguese systems of internal government. What we have said is that we wish that the Portuguese will accept the right of our brothers and sisters in their present

interventions, je voudrais faire une triste communication au Conseil.

84. Les membres du Conseil savent certainement tous que, ce matin, un très grave tremblement de terre s'est produit en Yougoslavie. D'après les informations qui nous parviennent à l'instant de Belgrade, il semble que le nombre des morts atteigne près de 10 000, que le nombre des sans-abri s'élève à plus de 100 000 et que les dégâts matériels soient innombrables et variés.

85. Je suis sûr de traduire le sentiment unanime du Conseil en adressant en son nom à la délégation yougoslave — et en la priant de bien vouloir transmettre à son gouvernement et au peuple de la Yougoslavie — les condoléances du Conseil et sa profonde sympathie.

86. M. KAREFA-SMART (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: Je vous prie, Monsieur le Président, et je prie également les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir me permettre de faire une brève déclaration sans préjudice d'une déclaration plus détaillée que je me propose de faire à la prochaine séance du Conseil.

87. Le représentant du Royaume-Uni et celui des Etats-Unis d'Amérique ont cherché à donner l'impression que mes collègues d'Afrique et moi-même avons exagéré la situation réelle dans les colonies portugaises d'Afrique, qu'ils acceptent la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Portugal selon laquelle tout va pour le mieux dans les territoires portugais et qu'il n'y a actuellement ni rupture de la paix ni danger de rupture de la paix dans l'avenir.

88. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni sont allés plus loin encore; ils ont accusé les pays africains, que nous représentons, d'être eux-mêmes coupables de menacer la paix et le calme qui règnent actuellement et de chercher à obtenir justice alors qu'en fait ils n'ont pas les mains nettes. Au nom de mes collègues, je voudrais dissiper, dans l'esprit des membres du Conseil de sécurité qui ont entendu ces accusations, toute impression qui les porterait à croire que nous acceptons ces accusations du fait que nous ne les avons pas réfutées immédiatement et avec toute l'énergie possible.

89. Comme je l'ai indiqué, je présenterai dans le détail, au cours de ma prochaine déclaration, la preuve irréfutable que des actes de guerre sont actuellement et continuellement perpétrés dans les colonies portugaises, y compris des bombardements massifs de villages sans défense au moyen d'avions qui, puisque le Portugal n'en construit pas, lui sont selon toute vraisemblance fournis par ses amis de l'OTAN.

90. L'autre mise au point que je désire faire concerne l'allusion à la visite que le Ministre des affaires étrangères du Portugal nous a invités à faire, mes collègues et moi-même. Nous tenons à bien préciser que, tout en étant tenus, en tant que ministres des affaires étrangères responsables, de transmettre une invitation de cette nature à nos gouvernements respectifs, une telle visite ne nous intéresse pas. Nous n'avons formulé aucune plainte en ce qui concerne les conditions sociales et autres dans les territoires portugais. Nous n'avons formulé aucune plainte quant à l'efficacité ou au manque d'efficacité du système de gouvernement interne appliqué par le Portugal. Ce que nous avons dit, c'est que nous souhaitons

colonies to self-determination. We see no use whatsoever which a touristic visit to these Portuguese colonies might have for our cause. My colleague has suggested that, if the Foreign Minister of Portugal is really interested in the kind of conversations which the representative of the United States of America has suggested, he might direct his invitation to the United Nations and its organs. We are not interested in seeing conditions in our own continent, which we probably know much better than the Foreign Minister of Portugal, who resides in a foreign continent and who claims to exercise rule over people who are our own brothers.

91. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): It is the happy duty of the Soviet delegation to express its satisfaction at the statement made by the representative of Brazil, Mr. Carvalho Silos, concerning the initialing in Moscow of the treaty on a nuclear test ban, and the statement made by the Minister for Foreign Affairs of Liberia, Mr. Grimes, on behalf of the ministers of four African countries—Liberia, Tunisia, Madagascar and Sierra Leone. The Soviet delegation fully shares the views and sentiments expressed in the statements of the distinguished representatives of Brazil and Liberia.

92. The successful conclusion of the Moscow negotiations between the USSR, the United States of America and the United Kingdom on the question of a nuclear test ban is undoubtedly an event of great significance and an important achievement in international relations.

93. We regard this agreement as an extremely positive beginning and as a serious contribution. This event gives us occasion to congratulate all the people of goodwill who devoted their energies to achieving agreement on the banning of nuclear tests. Here a tribute must be paid to the efforts, as patient as they were energetic, made by the Governments of the United States of America and the United Kingdom and by their representatives who conducted the negotiations on this question on the instructions of their Governments.

94. The Moscow nuclear test ban demonstrates that, with the right amount of zeal and conscientious effort, it is possible to reach a solution to international problems on generally acceptable terms.

"In addition", as was emphasized by the head of the Soviet Government, Nikita Sergeevich Khrushchev, "we hope, and we believe that this hope is now shared by people throughout the world, that the conclusion of a nuclear test ban treaty should permit a general reduction of international tension and thus establish favourable conditions for the solution of long-outstanding international problems.

"It would naturally be wrong", the Prime Minister pointed out, "to rest on our laurels and relax our efforts and determination as further attempts are made to solve the questions on which the maintenance of peace on earth depends. We must clearly realize that the prohibition of nuclear tests still

que le Portugal accepte le droit à l'autodétermination de nos frères et de nos sœurs des colonies portugaises. Nous ne voyons absolument pas quelle utilité une visite touristique dans ces colonies pourrait présenter pour notre cause. Mon collègue a suggéré que, si le Ministre des affaires étrangères du Portugal tient vraiment à voir s'engager des conversations du genre envisagé par le représentant des Etats-Unis, il adresse directement ses invitations à l'ONU et à ses organes. Nous ne tenons pas à constater quelles sont les conditions sur notre propre continent, conditions que nous connaissons probablement beaucoup mieux que le Ministre des affaires étrangères du Portugal, qui vit sur un autre continent et prétend exercer sa domination sur des gens qui sont nos propres frères.

91. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a l'agréable devoir d'exprimer toute sa satisfaction pour les paroles que M. Carvalho Silos, représentant du Brésil, a prononcées à propos de la signature à Moscou du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Elle éprouve le même sentiment à l'égard de la déclaration que M. Grimes, ministre des affaires étrangères du Libéria, a faite au nom des ministres de quatre Etats africains: le Libéria, la Tunisie, Madagascar et le Sierra Leone. La délégation soviétique partage pleinement les idées et les sentiments exprimés par les représentants du Brésil et du Libéria.

92. L'heureuse conclusion des négociations qui se sont déroulées à Moscou entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS sur la question des essais d'armes nucléaires est assurément un événement d'une grande importance, un fait marquant dans la vie internationale.

93. A nos yeux, l'accord portant interdiction des essais nucléaires est un début très prometteur, un pas dans la bonne voie, et nous sommes fondés à féliciter tous les hommes de bonne volonté qui ont uni leurs efforts pour le réaliser. Il convient ici de rendre un hommage mérité à l'action patiente et énergique des Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni et de leurs représentants aux négociations.

94. L'accord de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires montre que si l'on fait des efforts consciencieux, avec le désir d'aboutir, on peut réussir à résoudre les problèmes internationaux dans des conditions acceptables pour tous.

"Qui plus est" — a souligné M. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique —, "nous espérons — et nous pensons d'ailleurs que cet espoir est maintenant partagé par l'humanité tout entière — que la conclusion du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit contribuer à diminuer partout la tension internationale et à créer ainsi des conditions favorables à la solution de problèmes internationaux qu'il est grand temps de régler.

"On aurait évidemment tort" — a fait remarquer le Premier Ministre — "de s'endormir sur ses lauriers et de lutter avec moins d'énergie et de volonté pour résoudre les problèmes dont dépend la paix. Il faut bien se rendre compte que l'interdiction des essais nucléaires ne signifie pas encore la fin

does not mean the end of the arms race and consequently cannot by itself avert the danger of war. This measure does not lift the burden of armaments, in the production of which States are expending vast material resources. The main task is to put an end to the arms race and achieve disarmament. This is the only way in which the threat of war can really be removed and States can be freed from the burden of military expenditure".

95. The Soviet Government therefore feels that now, as a result of the agreement on the prohibition of nuclear tests, there is a good chance of making progress in the solution of basic international problems. However, this will require new efforts, which will lead step by step to the strengthening of peace and to the realization of mankind's age-old dream—universal and complete disarmament.

96. Allow me to express the hope that our world Organization and all its Members, inspired by the success achieved at the recent Moscow negotiations, will pursue their efforts for the achievement of the high and noble Purposes laid down in the Charter of our Organization.

97. The PRESIDENT (translated from French): The representative of the Soviet Union has been good enough not to insist on the consecutive interpretation of his speech into English and French. I should like to thank him on behalf of the Council.

98. Mr. STEVENSON (United States of America): I welcome the remarks of Ambassador Fedorenko on this historic occasion. I remind the members of the Council that President Kennedy will speak about the test-ban agreement tonight on radio and television. I hope that many of you will have an opportunity to hear what he says.

99. You will perhaps forgive me for reminding you, if I may, that I first proposed such an agreement, to take at least a first step to end the poisoning of the atmosphere by nuclear testing and the further development of these lethal weapons, in the Presidential campaign in the United States seven years ago. You may recall too that in the First Committee of the General Assembly^{6/} last year I proposed an immediate treaty to end nuclear tests in the atmosphere, in outer space and under water, if an agreement to end all tests was not then possible. These hopes have now been fulfilled, so I must add a note of very personal gratification to the official satisfaction of the United States Government with what has been accomplished in Moscow by the representatives of the Soviet Union, of the United Kingdom and of the United States.

100. As with my Soviet colleague, Ambassador Fedorenko, our hope is that this first step will be quickly approved by the constitutional processes of the signatory countries, and that other nations will express their approval by adherence to the agreement and that it will lead to successive steps to restore sanity

^{6/}Official Records of the General Assembly, Seventeenth Session, First Committee, 1246th meeting.

de la course aux armements et ne peut donc en soi écarter tout danger de guerre. Cette mesure ne fait pas non plus disparaître le fardeau des armements, à la fabrication desquels les Etats consacrent d'énormes ressources matérielles. Or, il s'agit surtout de faire cesser la course aux armements et d'assurer le désarmement. C'est seulement ainsi que l'on parviendra à écarter la menace de guerre et à libérer les Etats du fardeau des dépenses militaires."

95. Voilà pourquoi le Gouvernement soviétique estime qu'à la suite de la conclusion du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires il existe de bonnes chances de faire avancer la solution des principaux problèmes internationaux. Mais, pour y parvenir, il faut faire de nouveaux efforts qui permettront progressivement de consolider la paix et de réaliser le désarmement général et complet, espoir séculaire de l'humanité.

96. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que notre organisation mondiale et tous ses membres, inspirés par le succès des dernières négociations de Moscou, continueront à s'efforcer de réaliser les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies.

97. Le PRESIDENT: Le représentant de l'Union soviétique a l'amabilité de ne pas insister pour l'interprétation consécutive en anglais et en français de son intervention. Je voudrais le remercier au nom du Conseil.

98. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'accueille avec satisfaction les observations de l'ambassadeur Fedorenko en cette occasion historique. Je rappelle aux membres du Conseil que le président Kennedy parlera ce soir, à la radio et à la télévision, de l'accord sur l'interdiction des essais nucléaires et j'espère que vous serez nombreux à pouvoir l'écouter.

99. Vous me pardonnerez, je l'espère, si je me permets de rappeler que j'ai été le premier — lors de la campagne présidentielle menée aux Etats-Unis il y a sept ans — à proposer un tel accord en tant que première mesure en vue de mettre fin à la pollution de l'atmosphère causée par les essais d'armes nucléaires et au développement de ces armes de destruction. Vous vous souvenez peut-être aussi que l'année dernière, à la Première Commission de l'Assemblée générale^{6/}, j'ai proposé la conclusion immédiate d'un traité sur la cessation des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un accord sur la cessation de tous les essais. Ces espoirs étant aujourd'hui réalisés, je tiens à ajouter une note de satisfaction très personnelle à la satisfaction officielle avec laquelle le Gouvernement des Etats-Unis a accueilli ce qui a été accompli à Moscou par les représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

100. De même que notre collègue soviétique, l'ambassadeur Fedorenko, nous espérons que cette première mesure sera rapidement entérinée par la procédure constitutionnelle des pays signataires, que d'autres nations exprimeront leur approbation en adhérant à cet accord et que celui-ci mènera, par

^{6/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Première Commission, 1246ème séance.

and safety to the world.

101. Bear in mind that it is not a reduction of arms, that it does not even halt the growth of weapons; but it is the first big step forward that we have been able to take in this vital field, and I am proud to join Ambassador Fedorenko in thanksgiving. This agreement was possible because Mr. Khrushchev wanted it. There are many disturbing issues which are ripe for agreement. Let us hope that even more important than this test-ban agreement is the new direction in which it points—toward a progressive relaxation of tension and danger in all directions.

102. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): I should like to make a brief intervention in the same spirit and about the same subject as the statements the Council has just heard from the representatives of the Soviet Union and the United States.

103. After all these years of negotiation, I think it goes almost without saying how very much my Government and the whole British people welcome the nuclear test-ban agreement which was initialed in Moscow yesterday afternoon. We have made at least a start, and as my Foreign Secretary noted yesterday, this is a point of considerable significance. We are all of us, I think, conscious that this is the first break-through for many years in what is sometimes called the cold war, and as such it is indeed a very welcome one. It presents us, we believe, with an opportunity to pursue discussions on other matters. What we have done may be only a start, but it is a good one and must be surely welcome to the United Nations.

104. Finally, I should like to thank the representative of Brazil and the Foreign Minister of Liberia for the generous words of welcome and congratulations which they have extended to the Governments of the United States, the Soviet Union and to my Government, as indeed to all the other Governments and authorities concerned on the great success which has just been achieved in Moscow.

105. May I say, Mr. President, that with the agreement of my French colleague, and without setting any precedent, I am willing to waive the consecutive interpretation into French of my statement.

The meeting rose at 5.55 p.m.

étapes successives, au rétablissement du bon sens et de la sécurité dans le monde.

101. Certes, le traité de Moscou ne réduit pas les armements, il n'arrête même pas leur production; mais il représente le premier grand pas en avant que nous ayons pu faire dans ce domaine vital et je suis très heureux de me joindre à l'ambassadeur Fedorenko pour exprimer ma reconnaissance. Cet accord a été possible parce que M. Khrouchtchev l'a voulu. Il reste encore un grand nombre de problèmes brûlants qui attendent un accord. Plus importante encore que cet accord sur l'interdiction des essais est, nous l'espérons, la tendance nouvelle qu'il semble indiquer vers une atténuation progressive de la tension et des dangers dans tous les domaines.

102. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je voudrais faire une brève intervention, dans le même esprit et sur le même thème que les déclarations que vient d'entendre le Conseil de la part du représentant de l'Union soviétique et du représentant des Etats-Unis.

103. Après tant d'années de négociations, je crois qu'il va presque sans dire combien mon gouvernement et le peuple britannique tout entier se félicitent de l'accord sur l'interdiction des armes nucléaires qui a été paraphé à Moscou hier après-midi. Nous avons du moins fait un premier pas et, comme le faisait remarquer hier le Ministre des affaires étrangères de mon pays, c'est là un fait d'une portée considérable. Nous nous rendons tous compte ici qu'il s'agit de la première percée réalisée depuis de nombreuses années dans ce qui est parfois appelé la guerre froide et il est donc naturel que nous accueillions ce progrès avec la plus vive satisfaction. Il nous offre, nous en sommes persuadés, l'occasion de poursuivre des discussions sur d'autres questions. Ce que nous avons fait n'est peut-être qu'un début, mais c'est un bon début et les Nations Unies ne peuvent que s'en féliciter.

104. Enfin, je voudrais remercier le représentant du Brésil et le Ministre des affaires étrangères du Libéria des paroles généreuses de bienvenue et de félicitations qu'ils ont adressées aux Gouvernements des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni, ainsi qu'à tous les autres gouvernements et autorités intéressés, à l'occasion du grand succès qui vient d'être remporté à Moscou.

105. Avec l'accord de mon collègue, le représentant de la France, et sans vouloir créer de précédent, je renonce à l'interprétation consécutive en français de ma déclaration.

La séance est levée à 17 h 55.

WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRICA/AFRIQUE

CAMEROON/CAMEROUN:
LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE
CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.

ETHIOPIA/ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL
PRESS AGENCY, P. O. Box 120, Addis Ababa.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi.

MOROCCO/MAROC: CENTRE DE DIFFUSION
DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I.
8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:
VAN SCHAIK S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

SOUTHERN RHODESIA/RHODÉSIE DU SUD:
THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.

UNITED ARAB REPUBLIC/RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

ASIA/ASIE

BURMA/BIIRMANIE: CURATOR,
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.

CAMBODIA/CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE
DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLON/CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINA/CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

HONG KONG/HONG-KONG:
THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDIA/INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras & New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta & New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY, Madras.

INDONESIA/INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPAN/JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

KOREA (REP. OF)/CORÉE (REP. DE):
EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD., Lahore.
THOMAS & THOMAS, Karachi.

PHILIPPINES:
ALEMAR'S BOOK STORE, 769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE, 1573 Doroteo Jose, Manila.

SINGAPORE/SINGAPOUR: THE CITY BOOK
STORE, LTD., Collyer Quay.

THAILAND/THAÏLANDE:
PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

VIET-NAM (REP. OF)/REP. DU:
LIBRAIRIE-PAPETERIE XIÛN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

AUSTRIA/AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY, Graben 31, Wien, 1.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, 3.

BELGIUM/BELGIQUE: AGENCE
ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BULGARIA/BULGARIE: RAZNOÏZNS
1, Tzar Assen, Sofia.

CYPRUS/CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Strovolos.

CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:
ARTIA LTD., 30 vč Smečkách, Praha, 2.
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha, 1.

DENMARK/DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

FINLAND/FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Kesuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDON
13, rue Soufflot, Paris (V°).

**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D.):**
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

GREECE/GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

HUNGARY/HONGRIE: KULTURA
P. O. Box 149, Budapest 62.

ICELAND/ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

IRELAND/IRLANDE:
STATIONERY OFFICE, Dublin.

ITALY/ITALIE:
LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
& Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.

LUXEMBOURG:
LIBRAIRIE J. TRAUSSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NETHERLANDS/PAYS-BAS:
N. V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NORWAY/NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

POLAND/POLOGNE: PAN, Pafac Kultury i Nauki,
Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 Rua Aurea, Lisboa.

ROMANIA/ROUMANIE: CARTIMEX
Str. Aristide Briand 14-18,
P. O. Box 134-135, Bucuresti.

SPAIN/ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

SWEDEN/SUÈDE: C. E. FRITZES
KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND/SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A., Lausanne, Genève,
HANS RAUNHARDT, Kirchgasse 17, Zürich 2.

TURKEY/TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:** MEZHODNARODNAYA
KNYIGA, Smolenskaya Ploshchad, Moskva.

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:
H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E. 1
(and HMSO branches in Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOZBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

LATIN AMERICA/ AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINA/ARGENTINE: EDITORIAL
SUDAMERICANA, S. A., Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIA/BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRAZIL/BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILE/CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS, Casilla 205, Santiago.

COLOMBIA/COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

**DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

ECUADOR/ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

EL SALVADOR/SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.

GUATEMALA:
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a. Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAITI/HAÏTI:
LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE", Port-au-Prince.

HONDURAS:
LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.

MEXICO/MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-5B, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU/PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. DELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.

MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT

IRAQ/IRAK:
MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.

ISRAEL/ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,
Jer Aviv.

JORDAN/JORDANIE: JOSEPH I. BAHOS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LEBANON/LIBAN:
KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

NORTH AMERICA/ AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

**UNITED STATES OF AMERICA/
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.

OCEANIA/Océanie

AUSTRALIA/AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
353 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(and Government Bookshops in Auckland,
Christchurch and Dunedin).

[63B1]

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to: Sales Section, United Nations, New York, U.S.A., or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).